

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE VÉTÉRINAIRE

Projet de fin d'études

En vue de l'obtention du
Diplôme de Docteur Vétérinaire

THÈME

**Contribution à l'étude des motifs de saisie des bovins au niveau des
abattoirs de JIJEL et d'AIN DEFLA**

Présenté par : AMIROUCHE Mouna

ALILI Nesrine

Soutenu le : 09 /06/2016

Devant le jury composé de :

- Président : BOUAYAD.L (Maitres de conférences classe A)
- Promotrice : FARHAT. L (Maitre assistante classe A)
- Examineur 1 : BOUHAMED.R (Maitre assistante classe A)
- Examineur 2 :MATALLAH.A (Maitre assistante classe A)

Remerciements

Nous tenons d'abord à exprimer nos profondes louanges à **DIEU** le clément et le miséricordieux qui nous a guidés et qui nous a donné la force et la volonté pour réaliser ce travail.

Nous souhaitons exprimer notre profonde reconnaissance à notre encadreur **Mme. FERHAT.L** pour sa disponibilité, sa rigueur, ses précieux conseils, qu'elle soit assurée de toute notre gratitude et notre profond respect pour l'attention et l'aide qu'elle a porté à notre travail. C'est un honneur pour nous qu'elle ait accepté d'encadrer notre travail.

Nos remerciements s'adressent en deuxième lieu aux membres du jury pour l'intérêt qu'ils ont porté à notre travail.

Nous sommes conscients de l'honneur que nous font **Mme. BOUAYED.L** en étant présidente du jury

Mme. BOUHAMED R. pour avoir accepté de juger notre modeste travail

Mme. MATTALAH.A d'avoir accepté d'examiner ce modeste travail

Nos remerciements à tous les enseignants de **L'ENSV**, pour la formation qu'ils nous ont donnée. Merci à toute personne qui a contribué de près ou de loin à l'élaboration de ce projet, que ce soit par son amitié, ses conseils ou son soutien moral.

Nos remerciements à tous les vétérinaire des deux abattoirs surtout **Dr. DAHMANE Mohammed (JIJEL)** et **Dr. MOKRANE Fedoua (AIN DEFLA)** pour la contribution qu'ils nous ont apporté ainsi que toutes les vétérinaires de l'abattoir de la wilaya de **JIJEL** et d'**AIN DEFLA**.

ALLILI NESRINE

AMIROUCHE MOUNA

Dédicace

Je dédie ce modeste travail à mes très chers parents pour leur soutien constant et la confiance qu'ils m'ont toujours accordée.

Mon père qui ma soutenue au cours de mes études avec des encouragements et des conseils que je lui dois.

Ma mère qui m'a toujours entourée avec son amour et son affection, ces sacrifices et ces encouragements.

A mes frères, Imed, Aissam, Adnane, Boualem et Mohammed qui m'ont soutenue moralement et financièrement durant toutes mes années d'études.

A mes chères sœurs, Amel pour ces encouragements, Sabah et Sihem que je leur souhaite un très grand succès dans leurs vies.

A mes grands-parents et toutes mes tentes et mes oncles.

A toutes mes cousines et mes cousins.

A Mr Ahcen mes sincère remerciement.

Au Docteur Mohammed pour ces encouragements durant toute mes années d'étude, et pour ces conseils qui mon aidé à réaliser ce travail, ainsi que sa chère famille.

A ma binôme Nesrine que je lui souhaite tous le bonheur, le succès dans sa vie.

A tous mes amies : Soumia, Ahlem, Assma, Meriem, Djihane, Marwa, Fatima zohra, Ibtisseem, Amina, Hanane, Amel, Khadidja, Ikhlil, Amira et toutes mes amies de l'ENSV.

MOUNA

Dédicace

Je dédie ce modeste travail à mes très chers parents pour leur soutien constant et la confiance qu'ils m'ont toujours accordée.

Mon père qui ma soutenue au cours de mes études avec des encouragements et des conseils que je lui dois.

Ma mère qui m'a toujours entourée avec son amour et son affection, ces sacrifices et ces encouragements.

A mes frères, Mohamed et Hichem qui m'ont soutenue moralement et financièrement durant toutes mes années d'études.

A mes chères sœurs, Youssra et Wiam que je leur souhaite un très grand succès dans leurs vies.

A mon grand-père et toutes mes tentes et mes oncles.

A toutes mes cousins et mes cousines surtout ma chère Hanane

A ma binôme Mouna (Afaf) que je lui souhaite tous le bonheur, le succès dans sa vie.

A tous mes amies :Khadidja, Amel, Ikhlal, Sarah, Amina, Warda, Ahlem, Assma, Soumia, Loubna, Anfel, Sihem, Amira et toutes mes amies de l'ENSV.

NESRINE

Liste des tableaux

- **Tableau 1** : Nombre, sexe poids des animaux abattus pendant le mois du stage pratique au niveau de l'abattoir de Jijel.....**29**
- **Tableau 2** : Bilan des principaux motifs de saisie des bovins au niveau d'abattoir de Jijel.....**31**
- **Tableau 3** : Nombre, sexe et poids des animaux abattus durant le stage pratique au niveau de l'abattoir d'Ain Defla.....**38**
- **Tableau 4** : Bilan des principaux motifs de saisie des bovins pendant le stage pratique au niveau d'abattoir d'Ain Defla**39**
- **Tableau 5** : Résultats des motifs de saisie des bovins au niveau de la wilaya de Jijel en 2012.**41**
- **Tableau 6** : Résultats des motifs de saisie des bovins au niveau de la wilaya d'Ain Defla en 2012.**44**
- **Tableau 7** : Nombre, sexe et poids des animaux abattus pour l'an 2010, 2011, 2012, 2013, 2014 pour la wilaya de Ain Defla.....**46**
- **Tableau 8** : Résultats des motifs des bovins au niveau de l'abattoir d'Ain Defla en 2013.....**48**
- **Tableau 9** : Résultats des motifs de saisie des bovins au niveau de l'abattoir de Jijel en 2014.....**51**
- **Tableau 10** : Résultats des motifs de saisie des bovins au niveau de la wilaya d'Ain Defla 2014.....**54**

Listes des figures

- **Figure 1** : Taux des principaux motifs de saisie des bovins au niveau d'abattoir de Jijel..... **37**
- **Figure 2** : Taux des principaux motifs de saisie des bovins durant le mois de Ramadhan 2015 et le mois de mars 2016**41**
- **Figure 3** : Taux mensuel des motifs de saisie des bovins au niveau de l'abattoir de la wilaya de Jijel en 2012.....**43**
- **Figure 4** : Taux mensuel des motifs de saisie des bovins au niveau de l'abattoir d'Ain Defla en 2012.....**45**
- **Figure 5** : Taux mensuels des motifs de saisie des bovins au niveau de l'abattoir de Jijel en 2013.....**48**
- **Figure 6**: Taux mensuel des motifs de des bovins au niveau de l'abattoir d'Ain Defla en 2013.....**50**
- **Figure 7**: Taux mensuel des motifs de saisie des bovins au niveau de l'abattoir de Jijel en 2014.....**53**
- **Figure 8** : Taux mensuel des motifs de saisie des bovins au niveau de l'abattoir d'Ain Defla en 2014.....**54**

Liste des photos

- **Photo 1** : Salle de stabulation (photo personnel).....21
- **Photo 2** : Salle d'abattage (photo personnel)21
- **Photo 3** : Salle pour le nettoyage des abats (photo personnel)21
- **Photo 4** : Salle pour la réception des carcasses et viscères (photo personnel).....22
- **Photo 5** : Salle pour mettre les déchets (photo personnel)22
- **Photo 6** : Chambre froide, Salle pour la conservation des carcasses (photo personnel)22
- **Photo 7, 8** : Salles d'abattage (photo personnel).....23
- **Photo 9** : Examen ante mortem (photo personnel).....25
- **Photo 10** : lésions de fasciolose au niveau du foie (photo personnel).....32
- **Photo 11** : Kyste hydatique au niveau du poumon (photo personnel).....32
- **Photo 12** : Tuberculose au niveau de la plèvre (photo personnel).....33
- **Photo 13** : Tuberculose pulmonaire (photo personnel).....33
- **Photo 14** : Lésion de fasciolose au niveau du foie (photo personnel).....33
- **Photo 15** : Néphrite (photo personnel).....33
- **Photo 16, 17** : Adénite Tuberculeuse (photo personnel).....34
- **Photo 18** : Pneumopathie (mélanose) (photo personnel).....34
- **Photo 19** : Kyste hydatique au niveau du foie (photo personnel).....34
- **Photo 20** : Tuberculose au niveau de la plèvre (photo personnel).....35
- **Photo 21** : kystes hydatiques abcédés au niveau du foie et poumons (photo personnel).....35
- **Photo 22** : Météorisation ante mortem (photo personnel).....35
- **Photo 23** : Pneumopathie (aillotage) (photo personnel)36
- **Photo 24** : Tuberculose pulmonaire (photo personnel).....36
- **Photo 25** : Tuberculose au niveau du poumon et du foie (photo personnel).....36
- **Photo 26** : kystes hydatiques calcifiés au niveau du foie (photo personnel).....40
- **Photo 27** : kystes hydatiques calcifiés au niveau du poumon (photo personnel).....40
- **Photo 28** : lésion de fasciolose au niveau du foie (photo personnel).....40

Liste des abréviations :

- **Nbr** : Nombre
- **PM** : Poumon
- **K.H** : Kyste hydatique
- **T. Pulmonaire** : Tuberculose pulmonaire
- **Sept** : Septembre
- **RPT** : Réticulo-péritonite traumatique
- **Bv** : Bovin
- **Fas** : Fasciolose
- **Pneu** : Pneumopathie
- **Tbe** : Tuberculose
- **Tr** : Traumatisme
- **Sépt** : Septicémie
- **Cys** : Cysticercose
- **BRC** : Brucellose
- **Strg** : Strongylose
- **V, F** : Viandes fiévreuses
- **Cach** : Cachexie

SOMMAIRE

INTRODUCTION	1
--------------------	---

PARTIE BIBLIOGRAPHIQUE

Chapitre I : Généralités sur les abattoirs

I.1. Définition.....	2
I.2. Classification	2
I.2.1 L'abattoir public	3
I.2.2 L'abattoir industriel	3

Chapitre II : Présentation général des motifs ou motivations de saisie des animaux de boucherie.

II.1 La saisie	3
II.1.1 Type de saisie	4
II.1.2 Motivation de saisie	4
II.1.3 Motif de saisie	4
II.1.4 Base de l'application d'un éventuel danger	5

Chapitre III : Trouble généralisés de la carcasse et 5^{ème} quartier

III.1 Troubles de métabolisme cellulaire :	
III .1 .1 Hypertrophie.....	5
III .1 .2 Atrophie musculaire	6
III .1 .3 Cachexie	6
III.2 Conséquence des lésions dégénératives	6
III.2. 1 Viande à pH élevé	6
III. 2 .2 Viande fiévreuse.....	7
III. 3 carcasses répugnantes	7
III.3.1 Tumeurs	7
III.3.2 Coloration anormale	7
III.3.3 Odeur anormal	9
III.4 Trouble vasculaires et circulatoires	9
III.4.1 Œdème	9
III.4.2 Viandes saigneuses, congestionnées et cadavérique.....	10

Chapitre IV : Les maladies réglementées contagieuses (MRC) ou maladies à déclaration obligatoire (MDO) :

IV.1 Brucellose.....	11
IV.2 Tuberculose.....	12
IV.3 La rage	14

Chapitre V : Les principales parasitoses des animaux de boucherie

V.1 Affections parasitaires du cinquième quartier	14
V.2 Affections parasitaires de la carcasse	17
V.3 Autre motifs de saisie	18

PARTIE PRATIQUE

I. Objectif	20
II. Matériels et méthode	20
II.1 Matériels	20
II.1.1 Abattoirs de Jijel	20
II.1.2 Abattoir d'Ain Defla	23
II.2 Méthodes	24
II.2.1 L'inspection ante mortem	24
II.2.2 L'inspection post mortem	25
II. 2. 2.1 La saignée	25
II.2.2.2 Habillage de la carcasse	25
II.2.2.3 Inspection proprement dite	26
III. Sanctions de l'inspection post mortem	28
IV. Résultats	29
IV. 1 Fréquences et types de lésions rencontrés durant la période de stage pratique au niveau de l'abattoir de Jijel et d'Ain Defla	29
IV.2 Exploitation des données recueillies auprès de la DSV concernant les motifs de saisie au niveau de la wilaya de Jijel et d'Ain Defla	41
V. Discussion	56
VI. Conclusion	58
VII. Recommandations	59

- **Référence bibliographique.**

Partie
bibliographique

Introduction :

L'inspection par définition est le contrôle des denrées alimentaires du stade de la production jusqu'au stade de la consommation, au début cet inspection étant réservée exclusivement au contrôle des viandes (carcasses), puis elle s' est étendue au lait et aux produits laitiers, œufs, poissons et au miel, l'inspection est donc faite avec un esprit médicale dont le but est de :

- Protéger d'abord la santé du consommateur ;
- Dépister les maladies transmissibles aux animaux entre eux et à l'homme particulièrement.

Ainsi l'inspection doit se faire aussi bien sur des animaux vivants que sur des carcasses.

Des symptômes ou des signes permettent dans certains cas d'établir une suspicion ou un dépistage des maladies transmissibles « c'est l'inspection ante-mortem ».

Comme il faut savoir que les denrées alimentaires peuvent être impropres ou dangereuses à la consommation, ou de mauvaise qualité.

Le vétérinaire assure une grande responsabilité car en plus du faite de dépister les maladies il doit déclarer, si une denrée alimentaire est propre ou non à la consommation afin d'éviter toute accident « inspection de salubrité ».

Le taux de consommation des viandes rouges est très élevé dans la vie des êtres humains. Aussi la viande est un produit d'origine animale périssable qui présente un milieu favorable pour le développement de plusieurs germes, ce qui va transformer l'intérêt alimentaire de la viande en un véritable danger pour la santé humain.

C'est la raison pour laquelle, nous avons entrepris ce travail dont le but est de recenser les différents motifs de saisie des bovins au niveau de deux abattoirs, à savoir l'abattoir de Jijel et celui d'Ain Debla d'une part, d'autre part d'exploiter les données recueillies au prés de l'inspection vétérinaire des deux wilayas, afin d'analyser les principales lésions enregistrées pendant ces trois dernières années. (Crapelet. C, 1966)

Chapitre I : Généralités sur les abattoirs :

I.1. Définition

L'abattage des animaux a pour but de fournir une carcasse qui donnera ultérieurement de la viande consommable.

Dans l'antiquité, au moyen âge, l'abattage du bétail se faisait sur des hauteurs au sommet des collines en plein air dans un endroit abrité par des arbres, à proximité d'un ruisseau.

Et jusqu'au siècle dernier ; les bouchers morcelaient leurs bêtes dans une cour derrière leur état sans aucun principe d'hygiène. (Debrot. S et Canstantin A, 1968)

Les premiers abattoirs groupés, étaient des agglomérations de tueries particulièrement juxtaposé appelées abattoir à échaudoirs ou à cellules (Michel.j, 1981).

Les abattoirs désignent historiquement les espaces destinés à l'abattage des animaux de boucherie, de la mise à mort jusqu'à la mise en carcasse (SEVERIN M, 2008).

Ils représentent un outil de transformation et une succession des étapes (abattage, découpe, stockage) au cours desquelles le passage progressif des animaux en viandes et produit carnés est assuré (Soltner, 1979).

En France, au début du 19^{ème} siècle, dans les villes importantes, pour des raisons de fiscalité, on a construit des tueries où le contrôle d'hygiène était difficile (KHALFI W, 2004).

Ce n'est qu'au début du 20^{ème} siècle que fut recommandée la construction des abattoirs (KHALFI W, 2004).

I.2. Classification :

L'abattoir est un local approuvé et enregistré par l'autorité compétente utilisé pour l'abattage des animaux destinés à la consommation humaine.

Un abattoir moderne n'est pas seulement un outil de transformation, il est à la fois un outil technique, économique et commercial, dont la place dans le marché de la viande est réglementé (Crapelet. C, 1966).

I.2.1 L'abattoir public :

Selon Debrot S et Constantin A, 1968 ; les abattoirs collectifs moderne ont remplacé les tueries individuelles.

Les abattoirs collectifs appelés abattoirs publics sont construits selon trois principes à savoir :

→ **L'abattoir pavillon :**

Ensemble de salles d'abattage individuelles séparées les unes aux autres.

→ **L'abattoir bloc :**

C'est un groupe de halles groupés en un seul corps de bâtiment.

→ **L'abattoir à l'étage :**

Sa construction se fait sur un terrain en pente ; les différentes étapes de l'abattage commencent au niveau supérieur vers les étages inférieurs.

L'enlèvement des viandes propres a lieu au riez de chaussées, les chambres de stockages se trouvent au sous-sol.

Le rôle du vétérinaire au niveau de cet abattoir public est dominant. Il est responsable et veille sur l'aspect hygiène et salubrité des produits d'abattage.

L'abattoir public est une entreprise qui tire profit de toutes les parties animales (de la carcasse et du cinquième quartier) (Debrot, 1968).

I.2.2 L'abattoir industriel :

C'est un abattoir qui indique seulement à l'application des techniques industrielles de la viande dépassant le stade d'abattage pour faire transformer la carcasse et le cinquième quartier (Craplet C, 1966).

Chapitre II : Présentation général des motifs ou motivations de saisie des animaux de boucherie :

II.1 La saisie :

C'est le retrait de la consommation des viandes reconnues insalubres ou impropres à la consommation humaine.

II.1.1 Type de saisie :

Il existe différents types de saisie :

- Le Parage : concerne une partie d'un viscère ou d'une pièce de découpe.
- La saisie partielle : qui ne porte que sur un ou plusieurs organes ou encore sur une ou plusieurs pièces de la carcasse.
- La saisie totale : concerne toute la carcasse et les viscères (Craplet, 1966).

II.1.2 Motivation de saisie :

La motivation de saisie correspond à la justification de la décision de saisie, c'est-à-dire à la conclusion à laquelle le vétérinaire inspecteur arrive à l'issue de l'application des techniques d'inspection et du raisonnement critique. C'est le bilan de la réflexion du vétérinaire inspecteur.

Elle peut être de 2 types :

- Existence ou forte éventualité d'un danger pour le consommateur = produit impropre à la consommation humaine.

Produit qui ne présente pas de danger mais qui n'a pas les caractères et les propriétés minimales requises pour être mis sur le marché : les raisons peuvent être nutritionnelles (modification importantes de la composition, de la constitution), organoleptiques (odeur désagréable, coloration anormale). = produit insalubre.

En ce qui concerne les viandes et abats d'animaux de boucherie, les produits impropres à la consommation sont plus fréquents que les produits insalubres.

La motivation de saisie doit être présentée dans l'ordre de la démarche intellectuelle du vétérinaire inspecteur : ce dernier recherche d'abord un danger éventuel puis, en cas d'absence de danger, il recherche si le produit est aussi salubre (ENVL .A, Gonthier, 2007).

II.1.3 Motif de saisie :

C'est la raison précise, l'anomalie (au sens large) qui constitue le support de la motivation (lésion par exemple).

Les motifs de saisie peuvent être :

-
- Un phénomène pathologique caractérisé par la présence de lésions ou d'anomalies pouvant comporter un danger ou non pour le consommateur.
 - Une altération ou une modification des produits.
 - Une contamination résultant d'un apport microbien extérieur.
 - Une pollution résultant d'un apport d'éléments chimiques extérieurs tel que des souillures ou des salissures.
 - Une non-conformité à des obligations réglementaires telles que critères microbiologiques (salmonelles), tolérance maximale en matière de polluants et de toxiques.

D'un point de vue réglementaire, on classe les motifs de saisie en deux catégories en fonction du caractère explicite ou non de ces motifs dans la réglementation :

➤ **Cas réglementaire (motif explicitement prévu par la loi)**

- Cadavres (mort naturelle ou accidentelle), absence d'inspection ante mortem, inspection post mortem incomplète.
- Non-respect des normes ou des conditions de préparation.

➤ **Cas résultant de l'examen anatomo-pathologique**

- Maladies généralisées
- Infestations parasitaires, altérations (ENVL .A, Gonthier, 2007).

II.1.4 Base de l'application d'un éventuel danger :

Pour rechercher l'existence du danger, le vétérinaire inspecteur doit :

- Tenir compte de la nature de la lésion ou de l'anomalie ;
- Rechercher l'étiologie (dans la mesure du possible) ;
- Examiner le stade évolutif (aigüe, chronique, maladie en pleine extension, stabilisée ou en voie de guérison) ;
- Déterminer l'étendue du phénomène ou l'existence de répercussions sur l'ensemble de l'organisme (Bouzahira. A, 1981).

Chapitre III : Trouble généralisés de la carcasse et 5^{ème} quartier

III.1 Troubles de métabolisme cellulaire :

III.1.1 Hypertrophie

Il s'agit d'une augmentation du volume de viscère ou d'un territoire de la carcasse, ce phénomène ne se limite pas aux hyperplasies (augmentation de la multiplication cellulaire).

Hypertrophie de toutes les masses musculaires des animaux culards des taureaux de race bouchère réformés ne constitue pas une anomalie.

En revanche une Hypertrophie localisée est une déformation liée à une lésion sous-jacente (abcès, phlegmon ou une infection sanguine en profondeur) ou à une articulation pathologique.

Conduite à tenir : démontage de la carcasse dans un locale à part pour préciser la cause de l'hypertrophie sanction en fonction de la cause : saisie partielle pour abcès, phlegmon, infiltration (Locker et al, 1982).

III .1 .2 Atrophie musculaire :

C'est une diminution de volume de l'organe ou de la masse musculaires.

Conduite à tenir : saisie totale (ENVL .A, Gonthier, 2007).

III .1 .3 Cachexie :

La cachexie est l'association maigreur (absence de tissus adipeux) et l'amyotrophie généralisée. Les étiologies sont des infestations parasitaires multiples, des maladies à évolution lente, la vieillesse et la mal nutrition (Lefevre P.C ; Jean B, 2003).

Conduite à tenir : saisie totale pour cachexie (Piettre .M, 1959).

III.2 Conséquence des lésions dégénératives :

III.2. 1 Viande à pH élevé :

Synonymie : viande à coupe sombre, viande surmenées (terme le plus ancien).

Lésion macroscopique, rouge foncé, dure, sèche ou collante ; elle à une odeur caractéristique de pomme ; elle est surchargé d'acide lactique et de déchets.

Ces viandes sont les résultats d'animaux abattus après de violents efforts musculaires (Debrot S. et al.. 1968).

Conduite à tenir : Saisie totale ou la transformation pour une viande surmenée (Lafenetre.H, Dedieu P, 1936).

III. 2 .2Viande fiévreuse :

Synonymie : viande acide ou viande à pH anormalement bas ce sont des myopathies dégénératives.

Le qualificatif « fiévreuse » est mal choisi car l'étiologie est rarement fébrile. On parle aussi de viande à « odeur de fièvre » car souvent l'odeur est aigre, acide ou encore viande à fermentation.

Les viandes fiévreuses se caractérisent sur le plan macroscopique par : Une décoloration et une odeur rappellent celle de l'ail.

Chez le veau elle sent le lait aigre, elle ne prend ni le sel, ni l'eau.

Elle ne peut être utilisée dans la fabrication des préparations de viande, Les viandes fiévreuses proviennent parfois des animaux fiévreux et d'animaux éviscérés tardivement ; atteintes des intestins, viandes mal transportées ou abattues dans des mauvaises conditions (Debrot S. et al, 1968).

La lésion s'observe dès l'inspection post-mortem sur la carcasse chaude, mais le plus souvent elles sont peut marquer et ne se développent que dans les heures qui suivent. Il faudra donc revoir la carcasse, soit en fin de matinée, soit la mettre en consigne et la revoir le lendemain (ENVL .A, Gonthier, 2007).

Conduite à tenir : si l'étiologie est dangereuse (ex : maladie) : saisie totale, si non saisie des zones musculaires atteintes. Le motif est viande à évolution anormale : viande fiévreuse (khedime, 1981).

III.3 carcasses répugnantes :

III.3.1Tumeurs :

C'est une lésion très rarement rencontrée sur la carcasse ; à peine cite on qu'elles que cas : d'adénomes, de myxome et de pseudo-névrome (Hafhouf.A, Tahi. N, 2003)

III.3.2 Coloration anormale :

III.3.2.1 Dépigmentation :

Albinisme musculaire est très rarement observé surtout chez le bœuf de boucherie ; les muscles sont de teinte pale, claire, terne, due à un trouble de métabolisme de la myoglobine ; cette lésion est occasionnelle chez les jeunes animaux. (Piettre, 1959).

III.3.2.2 Coloration jaune :

a. Adipoxanthose :

Est une coloration jaune qui intéresse uniquement la graisse, d'origine alimentaire, liée à des pigments liposolubles : les caroténoïdes. Son intensité augmente avec l'âge.

Cette coloration ne subit pas de modification au contact de l'air et n'implique aucune sanction (Djaod.1983).

Conduite à tenir : pas de saisie, pas risque sur la santé du consommateur (ENVL .A, Gonthier, 2007).

b. Ictère :

On observe une coloration jaune canari plus au moins orangé sur l'ensemble des tissus.

Elle est surtout visible sur le tissu conjonctivo-adipeux, l'intensité du couleur jaune augmenté par oxydation en contact de l'air (Piettre.1959).

Conduite à tenir :

-Si la coloration est bien marquée : saisie totale.

-Si la coloration est faible : pas de saisie.

-Si la coloration est douteuse (intermédiaire) : mise en consigne de la carcasse pendant 24 heures en contact de l'air ; la bilirubine s'oxyde en biliverdine donnant des reflets verdâtres sur la carcasse. On a deux possibilités dans ce cas :

- Reflets verdâtre bien visibles : saisie totale.
- Soit stabilité de couleur, donc l'estampillage et la viande propre à la consommation (ENVL .A, Gonthier, 2007).

c. Coloration médicamenteuse :

Le plus souvent jaune elle résulte de la fixation du procédé actif ou de l'excipient.

Cette coloration est localisée centrée au lieu d'injection et peut être généralisée lors d'injection par voie intra péritonéal ou intraveineuse.

Conduite à tenir : coloration généralisée ou localisée : saisie totale (ENVL .A, Gonthier, 2007).

d. Coloration noir (mélanose musculaire) :

Elle est rare, rencontrée presque uniquement chez le veau. On n'observe aucune modification sur la forme, le volume et la consistance des muscles ; on constate seulement des taches noires avec une taille et un nombre variable (Piettre, 1959).

Conduite à tenir :

- saisie partielle en cas de coloration localisée de la carcasse.
- Saisie totale en cas d'atteinte généralisée. (Djaod.1983).

III.3.3 Odeur anormal :

III.3.3.1 Odeur médicamenteuse : elle résulte de l'administration de divers médicaments : odeur d'ammoniac, d'éther, d'alcool.

Conduite à tenir : la saisie totale pour odeur anormale (Piettre, 1959).

III.3.3.2 Odeur alimentaire : la plupart des aliments a odeur caractéristique, qui imprègnent fortement les tissus et qui l'on retrouve au niveau de la viande surtout les tourteaux mal conservés.

Conduite à tenir : la saisie totale en cas ou l'odeur est perceptible (Piettre, 1959).

III.3.3.3 Odeur pathologique : certaines lésions s'accompagnent d'odeur anormale ; on distingue principalement :

- Odeur urineuse en cas d'affection rénale.
- Odeur d'acétone lors d'acétonémie.
- Odeur lactique en cas de viandes fiévreuses (Djaod.1983).

Conduite à tenir : dépend de la lésion à l'origine de l'odeur anormale (ENVL .A, Gonthier, 2007).

III.4 Trouble vasculaires et circulatoires :

III.4.1 Œdème :

a. **Les abats et viscères** : C'est 'une accumulation exagérée de liquide interstitiel dans un organe ou un tissu, le liquide d'œdème est incolore ou légèrement citrin (NA ; 1996).

b. **La carcasse** : il existe des œdèmes localisés (origine traumatique) et d'autre généralisé (carcasse et abats).

Conduite à tenir : simple parage ou saisie des parties atteints (ENVL .A, Gonthier, 2007).

III.4.2 Viandes saigneuses, congestionnées et cadavérique :

III.4.2.1 Viandes saigneuses :

Est gorgée de sang ; elle provient d'animaux dont la saignée a été insuffisante et qui ont souffert de contusion, de blessure, de colique.

Les vaisseaux sanguines contiennent du sang mal coagulé, on remarque de l'hémorragie au niveau du diaphragme et dans les différents muscles (Debrot et al.1968).

Conduite à tenir : saisie totale (Debrot S, Constantin .1991).

III.4.2.2 Viandes congestionnées :

Le muscle apparait rouge foncé et le tissu conjonctivo-adipeux est rosé ou rouge plus ou moins foncé.

La congestion peut être généralisée et s'accompagne d'une atteinte viscérale.

Conduite à tenir : saisie totale ou bien parage quand la cause est traumatique. (Locker et *al.*, 1982).

III.4.2.3 Viandes cadavériques :

Ce sont des viandes qui résultent de l'abattage des animaux en état de mort ou de mort apparent. Ces viandes se caractérisent par :

-
- Le signe de l'araignée au niveau des séreuses et de tissu conjonctif ;
 - Etat congestive généralisé de la carcasse et des viscères ;
 - La présence du sang au niveau des gros vaisseaux ;

Conduite à tenir : saisie totale (Djaod.1983).

Chapitre IV : Les maladies réglementées contagieuses (MRC) ou maladies à déclaration obligatoire (MDO) :

IV.1 Brucellose :

C'est une maladie infectieuse contagieuse commune à de nombreuses espèces animale et à l'homme ; affectant principalement les organes de la reproduction. La brucellose représentée (caractérisée) par la fréquence et la gravité des cas humain à partir de l'animal et de ces productions, c'est une zoonose majeure et maladie professionnel (Euzeby j, 1998).

IV.1.1 Etiologie :

C'est une zoonose majeure, dite professionnelle, due à une bactérie du genre brucella abortus qui affecte les bovins (Ganier. J.P, 2005).

IV.1.2 Lésions :

Les lésions sont dominées par des métrites, des orchites avec nécrose, il y a parfois enkystement des lésions.

Au niveau des enveloppes fœtales, on retrouve des œdèmes de la fibrine, des hémorragies et des foyers de nécrose.

Les bursites sont la plupart du temps séro-fibrineuses à nécrotiques.

Les ganglions font l'objet d'une inflammation aigue, d'une congestion et d'une exsudation. Sur la carcasse, on peut remarquer un œdème généralisé.

Conduite à tenir :

- Saisie totale : en présence de lésion aigue laissant supposer une possible dissémination de la bactérie (bactériémie). Mais cela n'est pas spécifique de la brucellose.
- Saisie partielle : en présence de lésion chronique, stabilisées. Dans le cas où il y a une sérologie positive, avec des lésions chroniques ou en absence de lésion, la réglementation impose de saisir les mamelles, le tractus génital et le sang.

-
- Cette saisie réglementaire est à compléter par la saisie des nœuds lymphatiques superficiels et de la tête car elle possède de nombreux organes lymphoïdes (ENVL .A, Gonthier, 2007).

IV.2 Tuberculose :

C'est une maladie infectieuse contagieuse d'origine bactérienne, inter transmissible entre les animaux et l'homme, c'est donc une zoonose (Benet et *al.*, 2006).

La tuberculose entraîne des pertes en viandes (saisie aux abattoirs) en lait et gêne l'exportation (Benet J, 2001).

Il est difficile de faire une estimation de l'importance économique chez les bovins en mettant à part les cas de morts ; on estime que les animaux infectés perdent 10% à 25% de leurs valeurs économiques.

IV. 2.1 Etiologie :

La tuberculose bovine est causée par *Mycobacterium bovis*. C'est un bacille que l'on rencontre aussi chez les petits ruminants et il est transmissible à l'homme.

Il y a fait 40 ans que la prophylaxie était obligatoire car la tuberculose intestinale due à la consommation de lait cru a fait beaucoup de dégâts chez les jeunes enfants (Patrick, B et *al.*, 1991).

IV.2.2 Techniques d'inspection :

a. Inspection ante mortem :

-Identification des animaux marqués d'un T à l'oreille accompagnés d'un laissez- passer à titre d'élimination.

-Repérage des animaux à tuberculose clinique : toux sèche, mucosité jaunâtre au niveau des naseaux ainsi qu'une matité à l'auscultation.

b. Inspection post mortem :

Consiste en l'inspection classique de la carcasse (de loin et de près).

→ Les animaux non reconnus tuberculeux :

On recherche l'adénopathie, dans ce cas on fait un examen systématique de tous les ganglions correspondants aux organes portes d'entrées à savoir :

- **La tête** : les ganglions rétro-pharyngiens (médiaux et latéraux), les ganglions sous maxillaires et les ganglions parotidiens.
 - **Le poumon** : le ganglion apical, le ganglion trachéo-bronchique gauche et droit, les ganglions médiastinaux caudaux ainsi que le ganglion de l'inspecteur.
 - **Le tube digestif** : les ganglions asthéniques mésentériques et gastriques.
 - **Le foie** : les ganglions pré-hépatique et hépato-pancréatique.
- **Les animaux tuberculeux** : Marqués avec un T sur l'oreille, il faut rechercher systématiquement tous les ganglions lymphatiques permettant de dépister la tuberculose.

c. Principales lésions tuberculeuses chez les animaux de boucherie :

- **Bœuf** : En cas de primo-infection, le complexe primaire est constitué par les poumons, beaucoup plus rarement par les intestins.

L'évolution du complexe primaire vers une stabilisation des lésions aboutie à la formation d'un complexe primaire dissocié.

- **Veau** : Le complexe primaire est constitué essentiellement par le poumon puis le foie, à la différence du bœuf le veau ne montre que très rarement une stabilisation du complexe primaire.

De même en verra que très rarement de la tuberculose miliaire aiguë, ce qui domine c'est la tuberculose de généralisation progressive.

- **Petits ruminants** : le complexe primaire est essentiellement pulmonaire. Comme chez le veau, il y a souvent généralisation progressive. Il n'y a jamais stabilisation du complexe primaire, donc il n'y a jamais de complexe primaire dissocié.

C'est pourquoi il n'est pas nécessaire de faire des coupes multiples des nœuds lymphatiques car les lésions sont visibles sur le parenchyme des organes (il y a eu généralisation progressive).

Conduite à tenir :

- Saisie totale : pour les formes généralisées correspondant aux formes évolutives (tuberculose miliaire aiguë, tuberculose caséuse avec foyers de ramollissement volumineux ou étendus à plusieurs organes, tuberculose caséuse avec lésions ganglionnaires à caséification diffuse) ou aux formes stabilisées avec des lésions sur plusieurs organes.

→ Saisie partielle : lors de formes stabilisée ou localisée, saisie de l'organe ou territoire porteur de lésion tuberculeuse stabilisée ou dont le nœud lymphatique est porteur de lésions tuberculeuse stabilisée. Dans ce cas, le sang de l'animal doit aussi être saisi. On peut considérer qu'une extension de lésion viscérale à la plèvre ou au péritoine constitue une lésion localisée (ENVL .A, Gonthier, 2007).

IV.3 La rage :

C'est une maladie infectieuse, inoculable, transmise en général par morsure. Cette maladie est commune à l'homme et à la plupart des espèces animales à sang chaud.

IV.3.1 Etiologie :

C'est une maladie causée par le virus rabique appartenant à la famille de rhabdovirus, elle affecte toutes les espèces animales.

IV.3.2 Lésions :

Aucune lésion spécifique macroscopiquement, éventuellement lésions traumatiques dues aux accès de fureur. Par contre elle présente une lésion spécifique microscopique appelée « corps de Negri » (inclusion cytoplasmique éosinophiles) (Maladies des bovins, 2000).

Conduite à tenir : Animaux suspects : surveillance sanitaire (10 jours) :

- Rétrocession : levée de la suspicion de rage, abattage et inspection.
- Persistance ou aggravation : attendre la mort naturelle. Saisie totale (cuire compris) plus prélèvement (ENVL .A, Gonthier, 2007).

Chapitre V. Les principales parasitoses des animaux de boucherie :

V.1 Affections parasitaires du cinquième quartier :

V.1.1 Estomac et réservoir gastrique :

Il y a une multitude de parasites surtout l'ascaridiose chez les veaux. Les estomacs sont souvent mal inspectés aux abattoirs (voire même pas du tout). Donc les lésions vont s'observer dans les ateliers des triperies.

Conduite à tenir : saisie du territoire concerné (ENVL .A, Gonthier, 2007).

a. Helminthoses :

Sont nombreuses est diverses (plathelminthe et némathelminthe) dans toutes les espèces d'animaux de boucherie.

Elles sont en général très spécifiques donc sans danger pour l'homme et les carnivores. Dans tous les cas d'Helminthose intestinales il y a une adénite subaigüe eosinophilique considérable au niveau des nœuds lymphatique mésentériques.

- **Chez les bovins :** les lésions se retrouvent dans la dernière partie de l'intestin grêle et dans le gros intestin, ces lésions de la taille de petits pois donnent un aspect boutonneux au boyau.
- **Chez le veau de lait :** l'ascaridiose est rare, on recherche une odeur anormale de la carcasse.

Conduite à tenir : saisie de l'intestin (ENVL .A, Gonthier, 2007).

b. Coccidiose :

La coccidiose entraîne une entérite hémorragique, il y a donc une relation direct entre le contenu intestinale et le torrent circulatoire (Euzéby ; 1998).

Conduite à tenir : saisie total (ENVL .A, Gonthier ; 2007).

V.1.2 Foie :

a. Cysticercose :

La cysticercose hépato-péritonéale, due à *Cysticercus Tenuicolis*, larve du taenia hydatigena est observée chez les ovins, plus rarement chez les bovin (Buserass et Chermette ; 1988).

Conduite à tenir : saisie du foie. (ENVL .A, Gonthier ; 2007).

b. Distomatose hépatobiliaires (*Fasciola hepatica*) :

Ce sont des vers plats appartenant à la famille de Trématode.

La distomatose est due aux douves à localisation hépatobiliaire, intestinal ou pulmonaire.

Fasciola hepatica (grande douve du foie) est présente dans le monde entier (sauf dans les régions froides) et atteint les bovins et les ovins (Roger W. Blowey, A. David Weaver, 2003).

Chez les bovins, on observe d'abord une cholangite (dilatation et épaissement des canaux biliaires) puis une fibrose et une calcification secondaire des voies biliaires.

En phase terminale il y a déformation du foie par sclérose (Euzéby, 1998).

Conduite à tenir : saisie totale du foie. (ENVL .A, Gonthier ; 2007).

c. Hydatidose ou Echinococcose larvaire banale :

Due à la présence et au développement dans l'organisme, des larves d'Echinococcus granulosus (Euzeby, J, 1998).

Les lésions sont les même dans toutes les espèces excepté chez le cheval ou ce sont des kystes unis ou multivisculaires (kyste hydatique), sphérique a paroi épaisse ,à la palpation on sent un liquide sous pression, le diamètre est de quelque mm à 2 ou 3cm et la paroi mince quand les kystes sont en formation, Pui on observe une involution avec envahissement par les organismes pyogènes et donc suppuration puis nécrose et calcification des kystes (Buseras et Chermette, 1988).

On peut avoir double localisation hépatique ou pulmonaire. Chez le bovin $\frac{3}{4}$ pulmonaire, $\frac{1}{4}$ hépatique (Euzeby, 1998).

Lorsque l'organe est massivement atteint, il prend un aspect bosselé (foie en panier d'œuf) peut être hypertrophié, la vésicule ponctionnée, provoque un jet de liquide car le liquide hydatique est sous pression.

Conduite à tenir : Saisie systématique des deux organes (foie, poumons) même si l'un des organes n'est pas touché. (ENVL .A, Gonthier ; 2007).

V.1.3 Poumons :

On trouve 3 types d'affection :

a. Hydatidose :

Localisation hépatique ou pulmonaire dont la fréquence varie en fonction de l'espèce (Pierre C, 1998).

b. Faciolose :

Localisation erratique observée lors d'atteintes hépatiques importantes (kystes distomiens) (Pierre C, 1998).

c. Strongylose :

Chez les bovins, porcs et les chevaux : bronchite vermineuse avec trois observations possibles :

- Les parasites ; visible à l'ouverture de la trachée et des bronches
- Une multitude de petit foyers de bronchites voir de bronchopneumonie subaigüe ou chronique
- de l'emphysème interstitiel (Pierre C, 1998).

Conduite à tenir : Saisie des poumons. (ENVL .A, Gonthier ; 2007).

V.1.4 Langue, cœur, œsophage et joues :

On trouve les parasites des tissus musculaires striés, parasite de la carcasse et du tissu conjonctif pour certain (Jean-Marie Gourreau, François Schelcher 2011).

V.1.5 Cuire ou peau : on a trois affections parasitaires.

- a. La teigne :** La teigne est une mycose contagieuse de la peau et des poils (Jean-Marie Gourreau, François Schelcher 2011).

Conduite à tenir : Saisie du cuir (ENVL .A, Gonthier, 2007).

- b. La gale:** Maladie très contagieuse prurigineuse, elle est très étendue sur le corps ; on a une réaction des nœuds lymphatique superficiels de la carcasse (Jean-Marie Gourreau, François Schelcher 2011).

Conduite à tenir : Saisie du cuir (ENVL .A, Gonthier, 2007).

- c. Hypodermose bovine ou varon :** On observe une perforation du cuir dans les régions lombaires et voisines (Roger W. Blowey, A. David Weaver ; 2003).

Conduite à tenir : Saisie du cuir (ENVL .A, Gonthier, 2007).

V.2 Affections parasitaires de la carcasse :

V.2.1 Sarcosporidiose ou sarcocystose :

→ **chez le bovin :** on a des petits foyers de 1 à 2 cm de diamètre a limite très irrégulier a caractère fibreux et à coloration plus au moins verdâtre .

Leur localisation intéresse tous les tissus musculaires striés, et préférentiellement la langue, les masséters, le cœur, l'œsophage, le diaphragme et les muscles abdominaux-interne (Euzeby ; j 1998).

Conduite à tenir : saisie des parties atteintes pour coloration anormale : myosite, éosinophilique (ENVL .A, Gonthier.2007).

V.2.2 La cysticercose musculaire ou ladrerie :

La larve de *Tænia saginata*, se rencontre chez tous les animaux de moins de 4 ans, plus rare chez les adultes qui ont développés une certaine immunité.

Le diagnostic se fait seulement par observation des muscles striés à l'abattoir.

La lésion a une forme caractéristique variable suivant le stade d'évolution.

- Ladrerie banale : vésicule ellipsoïde en forme de grain d'orge.
- Ladrerie sèche : évolution plus au moins précoce selon l'état de l'animal. Il y a dégénérescence du cysticerque avec nécrose vésiculaire entraînant la diminution de volume de grain de ladre. On observe un magma jaunâtre entouré de la coque fibreuse.

La localisation de cysticerque s'observe dans tous les tissus musculaires striés avec des territoires d'élection : le myocarde, la langue, l'œsophage, les muscles masticateurs et le diaphragme.

Conduite à tenir :

En cas de cysticerose massive, saisie de la carcasse et des abats contenant des muscles striés (langue, cœur, œsophage, tête) pour cysticerose musculaire généralisée.

Sinon, saisie des parties de carcasse porteuse de lésions (tête, langue, cœur œsophage) pour cysticerose musculaire localisée : forme dégénérée ou vivante avec assainissement du reste (carcasse) par congélation à -10° C pendant minimum 10 jours (ENVL .A, Gonthier, 2007).

V.3 Autre motifs de saisie :

V.3.1 La pneumonie :

Une pneumonie aigue se traduit par une augmentation de la consistance du parenchyme pulmonaire, une augmentation de la taille et une couleur brillante rouge vif. On parle hépatisation rouge.

L'inflammation évolue vers le stade subaigu, qui présente la même consistance mais une couleur plus terne. On parle hépatisation grise.

Le processus inflammatoire se poursuit avec une fibrose très importante entraînant une soudure des alvéoles (atélectasie) à l'origine d'une diminution de la taille de parenchyme.

Il y'a aussi éclaircissement et surtout augmentation de la consistance on parle alors de carnifications qui correspond à une pneumonie chronique.

Conduite à tenir :

Saisie du poumon et du cœur lors de pneumonies aigue.

Saisie du poumon lors de pneumonies suraigüe (ENVL .A, Gonthier, 2007).

V.3.2 Abscès :

Ce sont des accumulations circonscrites sous-cutanées de pus, consécutives, le plus souvent à la pénétration et la multiplication d'un germe suite à une blessure ou à un traumatisme.

De nombreux germes tels que *Corynebacterium pyogènes*, *Fusobacterium necrophorum*, voire des clostridies peuvent être en cause (Bernard Airiau, 2000).

Les abcès sont très fréquents chez les animaux d'abattoir et leur étiologie est variée.

Leurs localisations sont surtout hépatiques, pulmonaires ou ganglionnaires.

Les abcès généralisés sont rares.

Les abcès hépatique et pulmonaire sont de différents types :

- les abcès pyohémiques : signifient une saisie totale du foie ou du poumon.
- abcès d'origines parasitaire lors de surinfection des lésions parasitaires (Fasciolose, hydatidose) : signifient une saisie du foie si abcès hépatique ou saisie du poumon et le cœur lors d'un abcès pulmonaire.
- abcès phlébitiques (omphalo ou pyléphlébitiques) de taille moyenne (1 à 4 cm de diamètre) disséminés en surface et en profondeur, avec une coque fibreuse bien développée. les germes pyogènes arrivent dans le foie par voie veineuse (veine porte pour les abcès pyléphlébitiques ou veine omphalique pour les omphalophlébitiques) signifient une saisie totale si présences des signes pyohémiques, et une saisie du foie si absences des signes du pyohémies.
- abcès hépatique par corps étranger : situé sur la face diaphragmatique du foie ou le bord dorsal signifient saisie du foie. (ENVL .A, Gonthier, 2007).

Partie pratique

I. Objectif :

Notre travail porte sur le recensement des différents motifs de saisie rencontrés chez les bovins au niveau des abattoirs.

Pour ce faire nous avons choisi deux abattoirs différents à savoir l'abattoir de la wilaya de Jijel et celui de la wilaya d'Ain Defla où nous avons effectué notre stage pratique.

Parallèlement à cette étude nous avons recueillis les données délivrés par l'inspection vétérinaire des wilayas citées ci-dessus concernant les motifs de saisie enregistrés au niveau des deux abattoirs dans la période allant de 2012 à 2014 afin de les analyser ainsi d'avoir une idée plus précise sur la situation des saisies chez les bovins au niveau de ces établissements.

II. Matériels et méthodes :

Notre étude comporte deux volets, le premier est un stage pratique effectué au niveau de deux abattoirs à savoir l'abattoir de Jijel et celui d'Ain Defla, le second est l'analyse des données issues de l'inspection vétérinaire de chaque wilaya.

→ Stage pratique :

Le premier stage a été effectué au niveau de l'abattoir de Jijel sur une période de 4 mois allant de juin à septembre 2015. Au total 1204 carcasses bovines ont été inspectées.

Le second stage a été réalisé au sein de l'abattoir d'Ain Defla en deux parties, la première effectuée durant le mois de Ramadhan soit entre juin et juillet 2015, la deuxième partie a été réalisée en mars 2016. Au total 287 carcasses bovines inspectées.

→ Exploitation des données recueillies auprès de l'inspection vétérinaire de chaque wilaya (Jijel et Ain Defla) :

La consultation des archives issues de l'inspection vétérinaire de la wilaya de Jijel ainsi d'Ain Defla concernant les motifs de saisis durant la période s'étendant de l'année 2012 à l'année 2014, nous a permis d'effectuer une petite enquête statistique afin d'apprécier la fluctuation de ces saisies rencontrées chez les bovins durant ces 3 dernières années.

II.1 Matériels :

II.1.1 Abattoirs de Jijel : situé dans bordure du littoral ouest de la ville. L'abattoir de Jijel est un établissement public doté :

→ D'une grande salle de stabulation (photo 1).

→ D'une salle d'abattage (photo 2)



Photo 01 : Salle de stabulation

(Photo personnelle)



Photo 02 : Salle d'abattage

(Photo personnelle)

→ D'une boyauderie destinée au nettoyage des abats (l'estomac et les intestins) (photo 3).



Photo 03 : salle pour le nettoyage des abats (photo personnel).

→ D'une salle dédiée à la réception des carcasses et des viscères, cette dernière est dotée de rails ainsi que de crochets (photo 4).

→ D'une salle pour mettre les déchets de l'abattage (Photo5).



Photo 04 : Salle pour la récupération des carcasses et viscères (photo personnelle)



Photo 05 : Salle pour mettre les déchets (photo personnelle)

→ Une chambre froide (photo 6).



Photo 06 : Chambre froide, salle pour la conservation des carcasses (photo personnelle)

→ Le sol est cimenté muni de rigoles pour l'évacuation de l'eau souillée et du sang, les murs sont en faïences.

→ Un bureau pour le vétérinaire.

Les personnels de l'abattoir est composé :

- D'un vétérinaire inspecteur ;
- De deux docteurs vétérinaires ;
- D'un gestionnaire ;
- De sacrificateurs ;
- D'agents de nettoyage ;
- D'agents de sécurité ;
- De livreurs de viande.

II.1.2 Abattoir d'Ain Defla : située au près des habitant et ne reprend pas aux normes technique
L'abattoir d'Ain Defla est un établissement public doté :

- D'une salle de stabulation.
- De deux salles d'abattage (photos 7 et 8).



Photo 07 : salle d'abattage

(Photo personnelle)

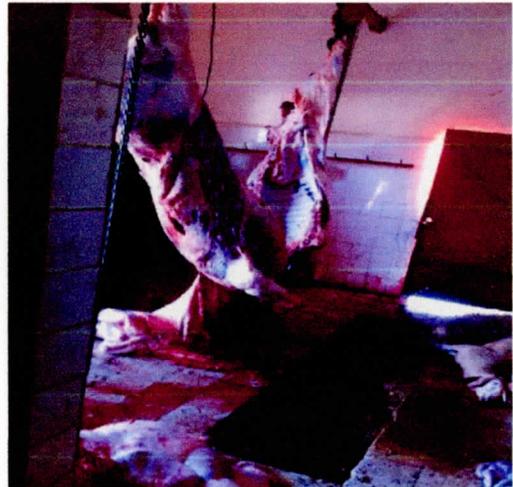


Photo 08 : Salle d'abattage

(Photo personnelle)

- D'une boyauderie pour le nettoyage des abats.
- D'une salle pour la réception des carcasses.
- D'une chambre froide.
- Le sol est en carrelage muni de rigoles pour l'évacuation de l'eau souillé et du sang.
- Les sont murs en faïence.

- D'un bureau pour le vétérinaire.

Le personnel de l'abattoir est composé :

-
- D'un docteur vétérinaire.
 - D'un gestionnaire.
 - De sacrificateurs.
 - D'agents de nettoyages.
 - De livreurs de viande.

II.2 Méthodes :

II.2.1 L'inspection ante mortem :

II.2.1.1 Préparation des animaux :

En arrivant à l'abattoir les animaux sont amenés vers le quai de débarquement. C'est à ce niveau-là que les animaux sont identifiés par la pose soit d'une marque, soit d'un numéro ou bien d'une lettre sur le corps de l'animal pour faciliter l'examen ante mortem.

La séparation des animaux selon l'espèce et le sexe est assurée afin de faciliter leur examen.

La préparation des animaux commence par le repos et la diète hydrique pendant un temps de 12 à 24h pour les bovins et 6 à 12h pour les ovins.

L'examen ante mortem des animaux qui est réalisé par le vétérinaire inspecteur à l'abattoir de Jijel et d'Ain Defla est réduit à l'examen des femelles dont le but est de refouler les vaches gestantes ainsi que le diagnostic des maladies du comportement comme la rage et l'ESB (encéphalopathie spongiforme bovine).

Contrôle vétérinaire

L'inspection vétérinaire ante mortem, concerne surtout les femelles afin d'estimer leur âge ainsi que leur état de gestation. Car les femelles gestantes où dont l'âge est inférieur de 5 ans pour la race locale ou de 8 ans pour la race importée sont interdites à l'abattage et sont par conséquent refoulées.

La photo suivante montre un diagnostic de gestation par feuilli rectale.

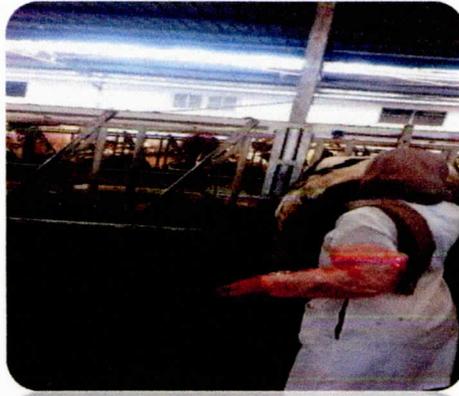


Photo 09 : Examen ante mortem (Diagnostic de gestation) (Photo personnelle).

II.2.2 L'inspection post mortem:

II. 2. 2.1 La saignée :

Elle se fait à 5 h : 00 de matin, l'animal est conduit à la salle d'abattage (abattage à poste fixe) il est attaché, puis levé, par le membre postérieure à l'aide d'une grue mécanique. L'animal se déséquilibre puis tombe par terre. En suite le sacrificateur procède à la saignée selon les coutumes et les traditions musulmanes. L'évacuation du sang est facilitée par la présence d'une rigole.

II.2.2.2 Habillage de la carcasse :

Il comporte plusieurs étapes à savoir, le dépouillement, le douchage, l'éviscération et la fente.

a. Le dépouillement :

Cette opération est réalisée par un ou plusieurs agents. D'abord les membres sont sectionnés au niveau du carpe et du tarse.

Le dépouillement commence de la partie postérieure à l'aide d'un écarteur mécanique des membres arrières, réalisé sur une carcasse suspendue. Après avoir été séparé de sa peau, la carcasse est identifiée par un marquage caractéristique (cachet ou incision).

b. Le douchage :

Après le dépouillement, la carcasse est lavée puis essuyée à l'aide d'une éponge humide à fin d'éliminer les souillures qui peuvent résulter des différentes opérations d'abattage préalables.

c. L'éviscération :

Elle suit immédiatement le dépouillement et le douchage. Cette opération consiste à faire sortir les différents viscères de la cavité abdominale et thoracique : poumon, foie, cœur, qui restent attachés à la carcasse jusqu'à l'inspection post mortem ainsi que les intestins et le réservoir gastrique qui sont mis à côté.

d. La fente :

Cette opération consiste à couper la carcasse en deux moitiés à l'aide d'une scie mécanique.

II.2.2.3 Inspection proprement dite :

L'inspection post mortem est assurée par le vétérinaire de service, aidé par des proposés sanitaires. Ces derniers s'occupent des différentes incisions d'organes, ainsi que l'estampillage des carcasses propres à la consommation.

L'animal est présenté suspendue par les membres postérieurs sous forme de deux demi carcasses avec la frisure correspondante ; l'examen se fait en deux temps :

→ Première inspection :

a. Inspection des carcasses :

Elle consiste en l'appréciation de la couleur des muscles et de la graisse de couverture ainsi que l'état d'embonpoint. Suivi de l'examen des faces internes de la carcasse cavité par cavité.

b. Inspection des abats :

-Les poumons :

L'inspection du poumon commence par un examen visuel pour apprécier sa couleur et sa forme, suivi par une palpation pression de façon centrifuge intéressant toute la surface pulmonaire lobe par lobe afin d'apprécier la présence de néoformations comme les abcès, les nodules et les kystes.

Cette inspection est suivie par une série d'incisions au niveau des ganglions bronchiques gauche et droit ainsi que les ganglions médiastinaux afin de rechercher la tuberculose.

-Le cœur :

Après la libération du cœur de sa séreuse à savoir le péricarde, la surface du cœur est inspectée visuellement sur toute sa surface, puis afin de rechercher les lésions de la cysticercose qui est

une maladie à recherche obligatoire deux incisions longitudinales et perpendiculaire l'une par rapport à l'autre sont réalisées.

-Le foie :

L'inspection du foie fait l'objet d'un examen visuel des deux faces viscérale et diaphragmatique pour apprécier sa couleur, sa forme ainsi que la présence éventuelle de néoformations.

Après l'examen visuel, deux incisions sont réalisées l'une longue et superficielle au niveau de la palette et l'autre courte et profonde au niveau du lobe de Spiegl. L'objectif de ces incisions et d'ouvrir les canaux biliaires afin de rechercher les lésions de la douve.

Des incisions au niveau des ganglions rétro-hépatique et hépato-pancréatique sont également réalisées en vue de la recherche de lésions de tuberculose.

-La rate :

Son inspection fait l'objet d'un examen visuel uniquement afin d'apprécier sa couleur et sa forme. Aucune incision n'est effectuée au niveau de cet organe.

-Les intestins :

Leur inspection se limite aux incisions des ganglions mésentériques afin de déceler les lésions de tuberculoses.

→ **Deuxième inspection :**

Cette inspection n'est effectuée si seulement le vétérinaire est en face d'un cas suspect, en présence du propriétaire de l'animal. Il s'agit d'un examen plus détaillé selon les anomalies rencontrées qui peuvent être soit :

- Une modification de la couleur (ictère, congestion). Par exemple en cas de suspicion d'un ictère le vétérinaire procède à l'inspection des reins en visualisant les bassinets rénaux ainsi que les valvules cardiaques.
- Une frisure avec des lésions ganglionnaires ou tissulaires de tuberculose. Dans ce cas le vétérinaire explore tous les ganglions de la carcasse à savoir ; le ganglion manubrial, pré-scapulaire, axillaire, pré crural, iliaque et le ganglion poplité ; ainsi que les ganglions de la tête les sous maxillaires et les réto-pharyngien.
- Des vésicules de ladrerie (cysticercose) au niveau du cœur. Dans ce cas le vétérinaire effectue des incisions au niveau des masséters de la langue et du diaphragme.

III Sanctions de l'inspection post mortem:

L'estampillage : Opération pratiqué seulement lorsque la carcasse est saine, salubre.

La Saisie : qui peut être soit totale intéressant la carcasse et le cinquième quartier, soit partiel intéressant soit une partie de la carcasse ou un organe.

La mise en consigne : Concerne les carcasses douteuses. Ces dernières sont dirigées vers une chambre froide de consigne. La mise en consigne est effectuée lorsqu'on veut apprécier l'évolution d'une couleur dans le temps comme dans le cas de l'ictère ou d'une anomalie comme la viande fiévreuse.

Résultats et discussion

IV Résultats :

Différents types de saisies ont été enregistrés au niveau des deux abattoirs lors de la réalisation de notre stage pratique.

IV. 1 Fréquences et types de lésions rencontrés durant la période de stage pratique au niveau de l'abattoir de Jijel et d'Ain Defla :

IV. 1.1 Abattoir de Jijel :

Le nombre, le sexe ainsi le poids des animaux abattus au niveau de l'abattoir de Jijel durant notre stage pratique dont la période est comprise entre juin et septembre 2015 sont rapportés dans le tableau suivant :

Tableaux 01: Nombre, sexe et poids des animaux abattus durant la période du stage pratique au niveau de l'abattoir de Jijel.

Le mois Sexe	Juin	Poids kg	Juillet	Poids kg	Août	Poids kg	septembre	Poids Kg
Mâle	219	49276	368	87574	295	62795	297	63790
Femelle	6	958	5	972	11	2248	3	1053
Totales	225	50234	373	88546	306	65043	300	64843
Les animaux atteints	56 (24.88 %)	/ /	52 (13.94%)	/ /	67 (21.89%)	/ /	54 (18 %)	/ /

On observant ce tableau nous constatons que :

Au mois de Juin le total des animaux abattus est de 225 bovins avec un poids égal à 50234 kg. Le nombre de bovins mâles abattus (219) avec un poids de 49276 kg est supérieur à celui des femelles (06) dont le poids est de 958 kg. Parmi les 225 bovins abattus, 56 sont atteints d'une pathologie, soit une fréquence de 24.88%.

Au mois de Juillet, au total 373 bovins ont été abattus avec un poids égal à 88546 kg. Le nombre de bovins mâles abattus (368) avec un poids de 87574 kg est supérieur à celui des femelles (05) avec un poids égal à 972 kg. Parmi les 373 bovins abattus, 52 sont atteints d'une pathologie, soit une fréquence de 13,94%.

Au mois d'août, au total 306 bovins ont été abattus avec un poids égal à 65043 kg. Le nombre de bovins mâles abattus (295) avec un poids 62795 kg est supérieur à celui des femelles (11) avec un poids égal à 2248 kg. Parmi les 306 bovins abattus, 67 sont atteints d'une pathologie, soit une fréquence de 21,89 %.

Au mois de septembre, au total 300 bovins ont été abattus avec un poids égal à 64843 kg. Le nombre de bovins mâles abattus (297) avec un poids 63790 kg est supérieur à celui des femelles (03) avec un poids égal à 1053 kg. Parmi les 300 bovins abattus, 54 sont atteints d'une pathologie, soit une fréquence de 18 %.

Les principaux motifs de saisie des bovins rencontrés lors de la réalisation de notre stage pratique au niveau de l'abattoir de la wilaya de Jijel durant la période comprise entre juin et septembre 2015 sont repris et mis en évidence dans le tableau suivant :

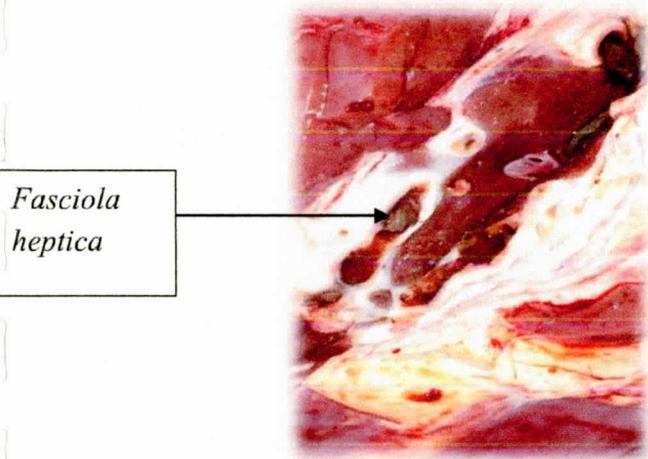
Tableau 02 : Bilan des principaux motifs de saisie des bovins au niveau d'abattoir de Jijel.

Mois de l'année 2015	Espèce	Sexe	Age	Motifs de saisies	Nbr et %	Saisie partielle					Saisie totale
						Foie	PM	Cœur	Rein	Carcasse	
Juin	Bovin	Mâle	<2ans	Kyste hydatique	9 (16.1%)	-	+	-	-	-	-
	Bovin	femelle	>5ans	Tuberculose	2 (3.57%)	+	+	+	+	+	+
	Bovin	Mâle	<2ans	Fasciolose	41 (73.21%)	+	-	-	-	-	-
	Bovin	Mâle	<2ans	Abcès	4 (7.14%)	+	-	-	+	-	-
Juillet	Bovin	Mâle	<2ans	Tuberculose	1 (1.92%)	+	+	+	+	+	+
	Bovin	femelle	>5ans	Tuberculose	1 (1.92%)	+	+	+	+	+	+
	Bovin	Mâle	<2ans	Fasciolose	30 (57.7%)	+	-	-	-	-	-
	Bovin	Mâle	<2ans	Kyste hydatique	16 (30.8%)	-	-	-	+	-	-
	Bovin	Femelle	>5ans	Pneumopathie	1 (1.92%)	-	+	-	-	-	-
	Bovin	femelle	>7ans	Abcès	2 (3.85%)	+	+	-	-	-	-
	Bovin	Mâle	<2ans	Néphrite	1 (1.92%)	-	-	-	+	-	-
Août	Bovin	Femelle	>5ans	K, hydatique	15 (22.4%)	+	+	-	+	-	-
	Bovin	Femelle	>5ans	Tuberculose	2 (2.98%)	+	+	+	+	+	+
	Bovin	Mâle	<2ans	Fasciolose	40 (59.7%)	+	-	-	-	-	-
	Bovin	Femelle	>5ans	Abcès	8 (11.94%)	+	-	-	-	-	-
	Bovin	Mâle	<2ans	Pneumopathie	1 (1.49%)	-	+	+	-	-	-
	Bovin	Mâle	<2ans	Météorisation	1 (1.49%)	+	+	+	+	+	+
Sept	Bovin	Mâle	>4ans	Tuberculose	2 (3.7%)	+	+	+	+	+	+
	Bovin	Mâle	<2ans	Fasciolose	35 (64.81%)	+	-	-	-	-	-
	Bovin	Mâle	<2ans	K, hydatique	15 (27.78%)	+	+	-	-	-	-
	Bovin	Mâle	<2ans	Abcès	5 (9.26%)	-	+	-	-	-	-
	Bovin	Mâle	<2ans	T, pulmonaire	2 (3.7%)	-	+	+	-	-	-

On analysant ce tableau (tableau 02) nous constatant, que les lésions rencontrées au niveau de cet abattoir durant notre stage pratique sont : la tuberculose, la Fasciolose, les kystes hydatiques, les pneumopathies, les abcès, les néphrites et une météorisation.

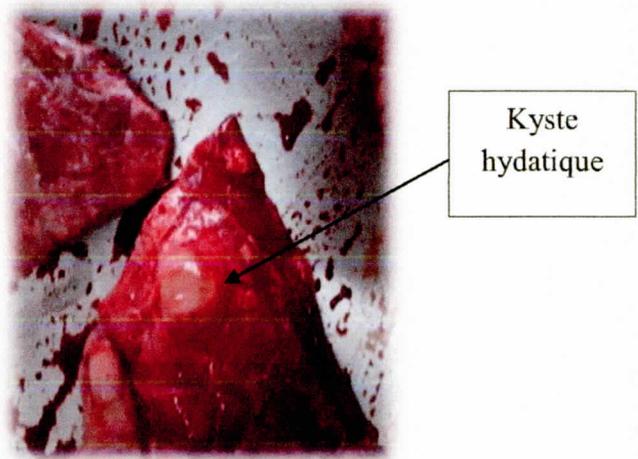
Durant le mois de juin ; la lésion de Fasciolose vient en première position avec 41 foie saisis soit une fréquence de 73,21%, suivit de 9 cas saisis pour kyste hydatique au niveau du poumon soit une fréquence de 16,1%, et en fin 4 cas d'abcès se situant au niveau du foie et du rein soit une fréquence de 7,14%.

Les photos suivantes montrent les lésions de Fasciolose et de kystes hydatiques rencontrés au niveau du foie et des poumons.



Fasciola hepatica

Photo10 : lésions de Fasciolose au niveau du foie (photo personnelle)

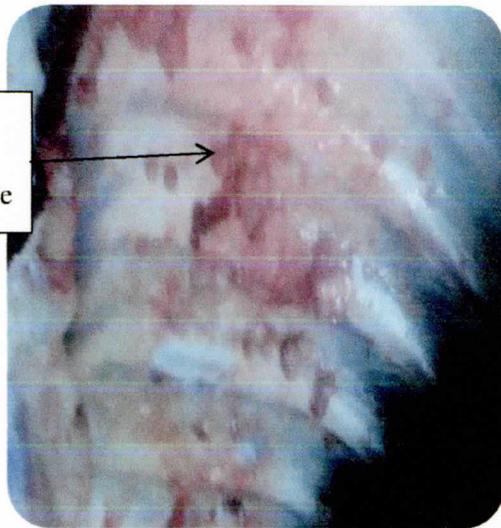


Kyste hydatique

Photo 11 : Kyste hydatique au niveau du poumon (photo personnel)

Durant le même mois de juin, nous avons enregistré 2 cas de saisie totale pour tuberculose. Ces 2 cas sont issus de deux vaches âgées de plus de 5ans, soit une fréquence de 3.57%.

Les photos suivantes montrent les lésions de tuberculose rencontrées chez la femelle âgée au niveau du poumon et de la plèvre thoracique :



Nodules
d'origine
tuberculeuse

Photo 12 : Tuberculose au niveau de la plèvre (photo personnel)

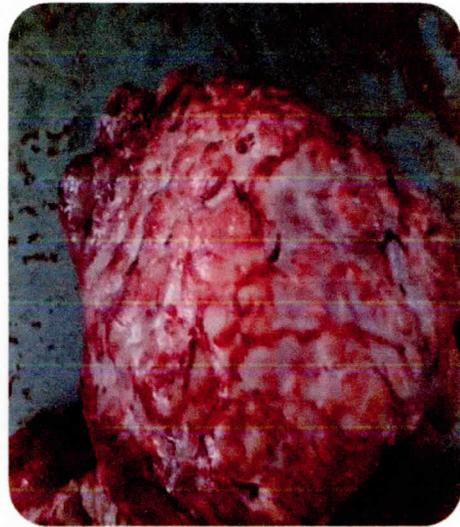
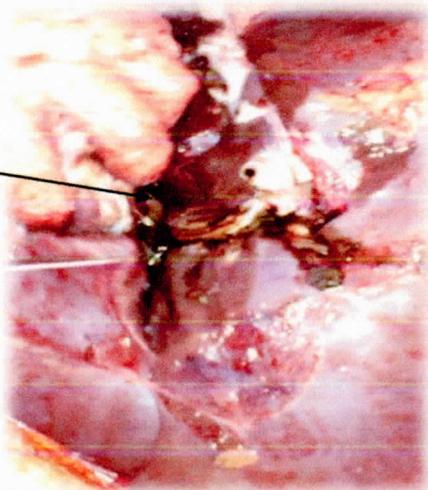


Photo 13 : Tuberculose pulmonaire (photo personnel)

Durant le mois de juillet, nous avons enregistré 30 cas de saisie de foie pour Fasciolose, soit une fréquence de 57,67%, suivi de 16 cas de saisie des poumons pour kystes hydatiques soit une fréquence de 30,8%, d'une saisie des poumons et du foie pour abcès (3,85%), d'un cas de saisie des poumons pour pneumopathie qui représente une fréquence de 1,92%, et d'une saisie du rein pour néphrite soit une fréquence de 1,92%.

Les photos suivantes montrent la lésion de fasciolose au niveau du foie ainsi q'une nephrite.



*Fasciola
hepatica*

Photo 14 : Lésion de Fasciolose au niveau du foie (photo personnel)



Photo 15 : Néphrite (photo personnel)

Durant ce même mois de juillet, nous avons enregistré 2 cas de saisie totale pour tuberculose, soit une fréquence de 3.84%. Le premier cas est issu d'un veau et le second d'une femelle âgée de plus de 5ans.

Les photos suivantes montrent les lésions de la tuberculose au niveau des ganglions.

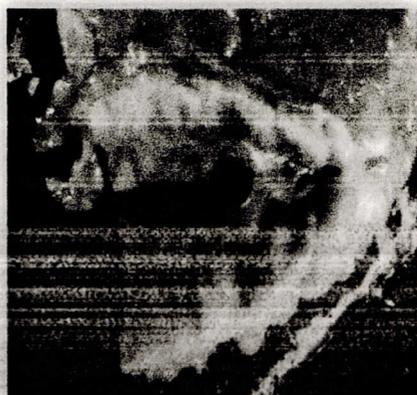


Photo 16 et 17 : Adénite Tuberculeuse (photo personnel)

Durant le mois d'août, nous avons enregistré 40 cas de saisie du foie pour Fasciolose soit une fréquence de 59.7% ainsi que 8 cas de saisie du foie pour abcès soit une fréquence de 11.94%. Nous avons noté aussi 15 cas de saisie des poumons et du foie pour kyste hydatique (22.4%) ainsi qu'un cas de saisie des poumons pour pneumopathie (mélanoze) soit, 1.49%.



Photo 18: Pneumopathie (mélanoze) (Photo personnel)



Kystes hydatiques

Photo 19: Kystes hydatiques au niveau du foie (photo personnel)

Nous avons noté aussi durant ce mois d'août trois cas de saisie totale. 2 cas de saisie pour tuberculose chez deux femelles âgées de plus 5ans, soit une fréquence de 2,98% ainsi qu'un cas de météorisation gazeuse (1.49%) où le bovin est mort avant l'abattage.



Photo 20: Tuberculose au niveau de la plèvre (photo personnel)

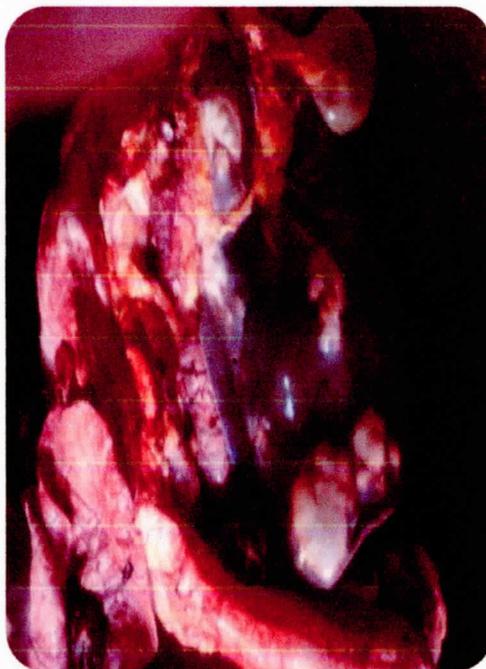


Photo 21 : kystes hydatiques abcédés au niveau du foie et poumons (photo personnel)



Photo 22 : Météorisation ante mortem (photo personnel)

Les cas de saisie rencontrés au mois de septembre, sont de 35 f oies saisis pour Fasciolose (64.81%), de 15 cas de saisie pour kyste hydatique au niveau du poumon et du foie (27.78%), ainsi que 2 cas de saisie pour tuberculose pulmonaire entraînant la saisie systématique des cœurs avec (3.7%).



Photo 23 : Pneumopathie (aillotage)

(Photo personnel).



Photo 24 : Tuberculose pulmonaire

(Photo personnel).

Nous avons noté aussi pendant ce mois de septembre, deux cas de saisie totale pour tuberculose (3.7%) chez des mâles âgés de 4 ans.



Photo 25 : Tuberculose au niveau du poumon et du foie (photo personnel)

Les différents motifs de saisie des bovins rencontrés au niveau de l'abattoir de Jijel durant le stage pratique sont schématisés dans l'histogramme suivant :

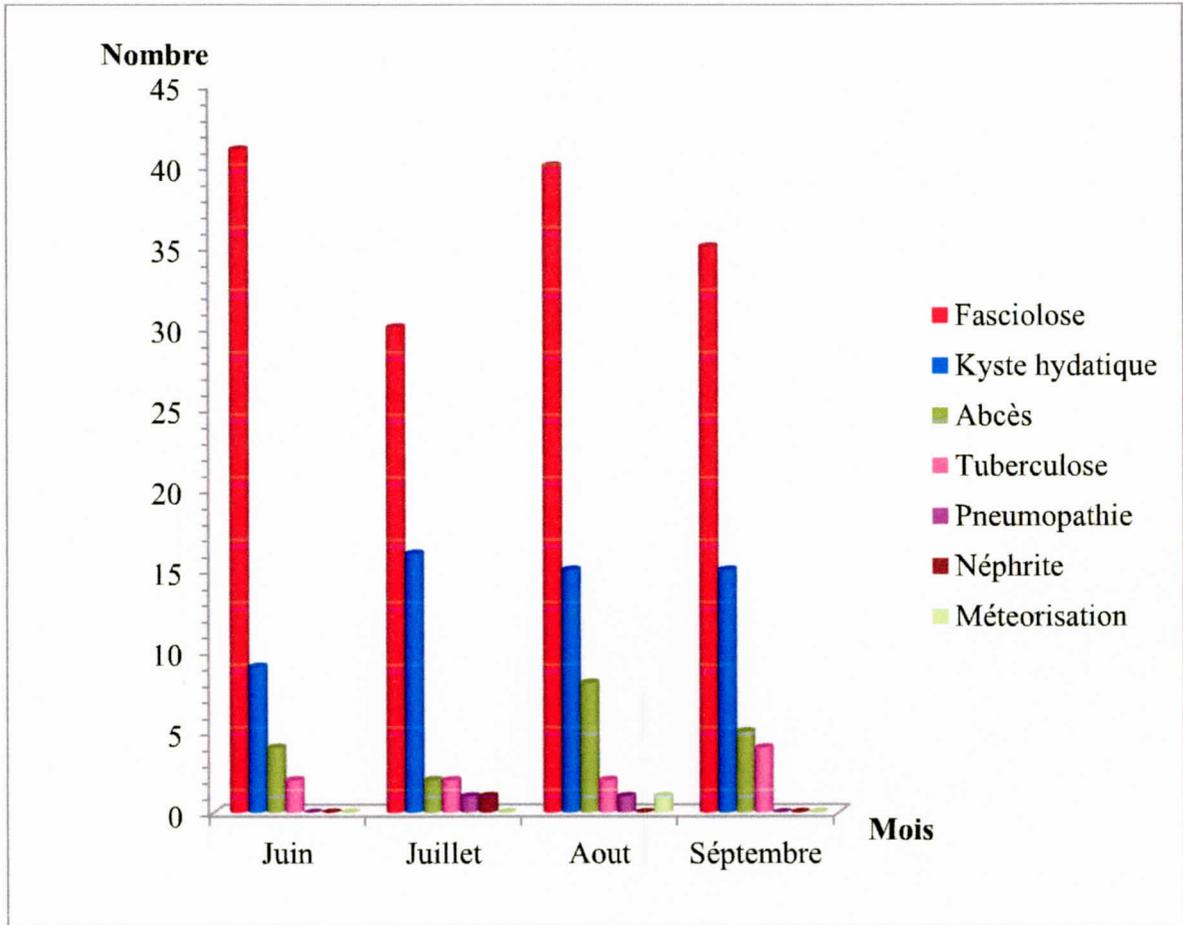


Figure 01 : Taux des principaux motifs de saisie des bovins au niveau d'abattoir de Jijel.

IV.1.2 Abattoir d'Ain Defla :

Le nombre, le sexe ainsi le poids des animaux abattus au niveau de l'abattoir d'Ain Defla durant notre stage pratique pendant les mois de juin et juillet 2015 (Ramadhan) et le mois de mars 2016 sont rapportés dans le tableau suivant :

Tableaux 03 : Nombre, sexe et poids des animaux abattus durant le stage pratique au niveau de l'abattoir d'Ain Defla.

Le mois Sexe	Ramadhan 2015	Poid kg	Mars 2016	Poids kg
Mâle	156	45460	80	23630
Femelle	22	6160	29	5365
Totales	178	51620	109	28995
Les animaux atteints	11 (6.18%)	/ /	18 (16.51%)	/ /

On observant ce tableau nous constatons que :

Pendant la période de Ramadhan, au total 178 bovins ont été abattus avec un poids égal à 51620 kg. Le nombre de bovins mâles abattus (156) avec un poids de 45460 kg est supérieur à celui des femelles (22) dont le poids est de 6160 kg. Parmi les 178 bovins abattus, 11 sont atteints d'une pathologie, soit une fréquence de 6,18%.

Au mois de mars 2016, au total 109 bovins ont été abattus avec un poids égal à 28995 kg. Le nombre de bovins mâles abattus (80) avec un poids de 23630 kg est supérieur à celui des femelles (29) dont le poids est de 5365 kg. Parmi les 109 bovins abattus, 18 sont atteints d'une pathologie, soit une fréquence de 16,51%.

Les principaux motifs de saisie des bovins rencontrés lors de la réalisation de notre stage pratique au niveau de l'abattoir d'Ain Defla pendant la période de Ramadhan 2015 et le mois de mars 2016 sont repris et mis en évidence dans le tableau suivant :

Tableau 4 : Bilan des principaux motifs de saisie des bovins pendant le stage pratique au niveau d'abattoir d'Ain Defla.

Date 2015	Espèce	Motifs de saisies	Nombre	Poids kg	Saisie partielle					Saisie totale
					Foie	Poumon	rein	cœur	Carcasse	
Mois de Ramadhan (Juin et Juillet 2015)	Bovin	Kystes hydatiques	8 (72.73%)	53	+	+	-	-	-	-
	Bovin	Viande cadavérique	1 (9.09%)	190	+	+	+	+	+	+
	Bovin	RPT	2 (18.18%)	25	+	+	-	-	-	-
Mars 2016	Bovin	Kystes hydatiques	12 (66.67%)	44	+	+	-	-	-	-
	Bovin	Fasciolose	1 (5.56%)	4	+	-	-	-	-	-
	Bovin	Abcès	4 (22.23%)	14	+	+	-	-	-	-
	Bovin	Traumatisme	1 (5.56%)	60	+	+	-	-	+	-

On analysant ce tableau nous constatant, que les lésions rencontrés au niveau de cet abattoir durant notre stage pratique sont : la Fasciolose, les kystes hydatiques, les abcès, l'RPT, les traumatismes et la viande cadavérique.

Durant le mois de Ramadhan 2015 ; le nombre de saisie pour kystes hydatiques vient en première position avec 8 saisies intéressant le poumon et le foie soit une fréquence de 72,73%, suivi de deux cas de saisie du poumon et du foie pou RPT soit une fréquence de 18,18%.

Nous avons enregistré aussi durant ce mois un cas de saisie totale pour viande cadavérique soit une fréquence de 9,09%.

Durant le mois de mars 2016 ; le motif de saisie pour kystes hydatiques du foie et du poumon vient également en première position avec 12 saisies, soit une fréquence de 66,67%, suivi de 4 cas de saisie du foie et du poumon pour abcès, soit une fréquence de 22,23%. Les cas de saisie pour Fasciolose et traumatisme figurent à part égale à raison d'une saisie pour chacune, soit une fréquence de 5,56%.

Les photos suivantes montrent les différentes lésions rencontrées au niveau de l'abattoir d'Ain Defla :

Kystes
hydatiques
calcifiés

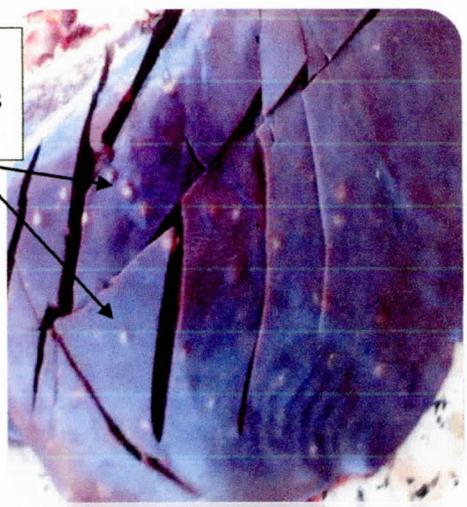


Photo26 : kystes hydatiques calcifiés au niveau du foie (photo personnel)

Kystes
hydatiques

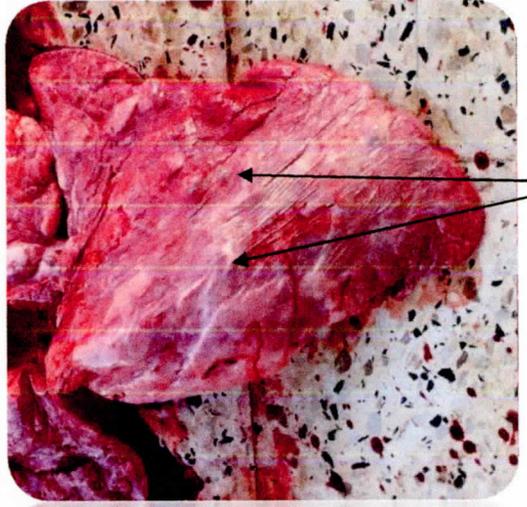


Photo 27 : kystes hydatiques au niveau du poumon (photo personnel)

Cholangite

Fasciola hepatica

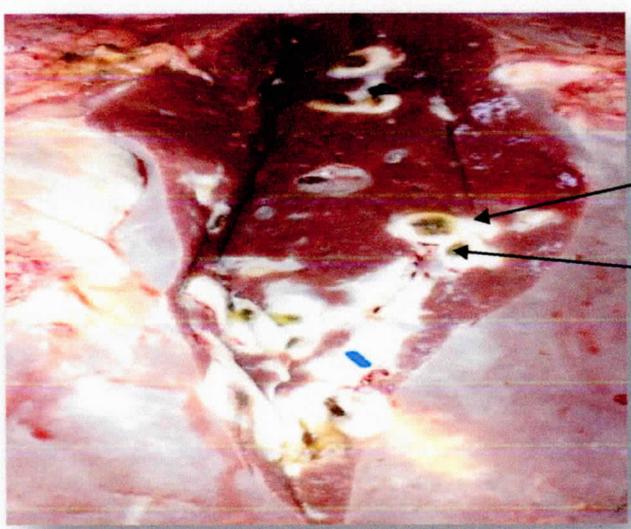


Photo 28 : lésion de Fasciolose au niveau du foie (photo personnel).

Les différents motifs de saisie des bovins rencontrés au niveau de l'abattoir d'Ain Defla durant le stage pratique sont schématisés dans l'histogramme suivant :

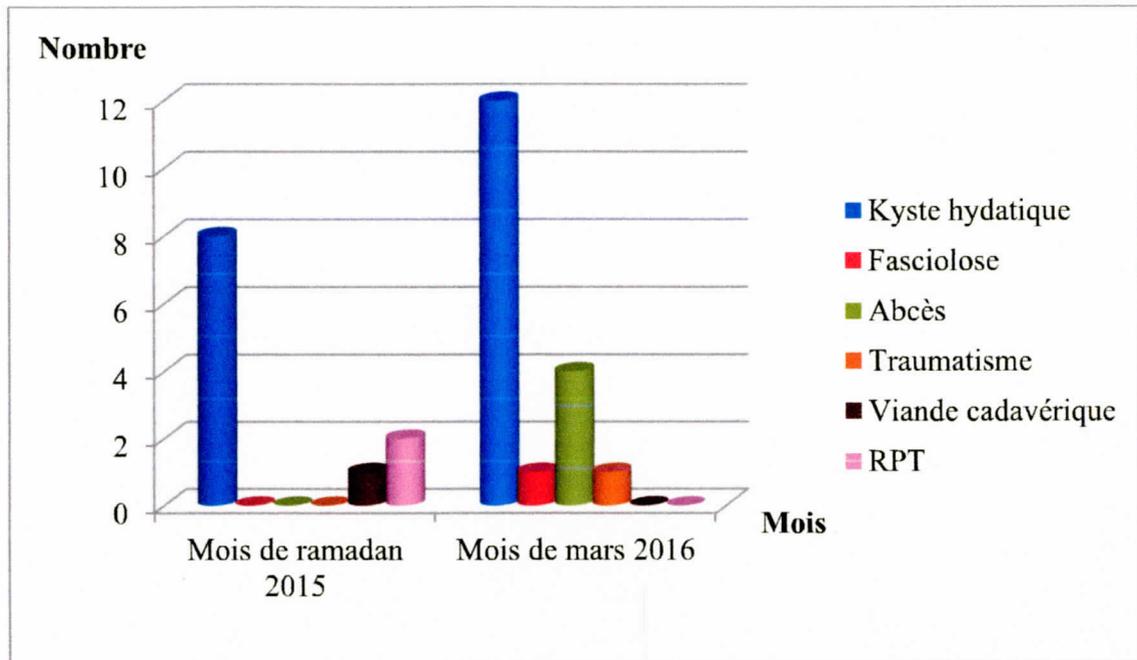


Figure 2 : Taux des principaux motifs de saisie des bovins durant le mois de Ramadhan 2015 et le mois de mars 2016.

IV.2 Exploitation des données recueillies auprès de la DSV concernant les motifs de saisie au niveau de la wilaya de Jijel et d'Ain Defla :

La consultation des archives issues de l'inspection vétérinaire de la wilaya de Jijel ainsi d'Ain Defla concernant les motifs de saisie des bovins durant la période s'étendant de l'année 2012 à l'année 2014, nous a permis d'effectuer une petite enquête statistique afin d'apprécier les principaux cas de saisie rencontrés chez le bovin durant ces 3 dernières années.

IV.2.1 Les principaux motifs de saisie au niveau de l'abattoir de Jijel en 2012 :

Le tableau suivant montre les principaux motifs de saisie des bovins durant l'année 2012 au niveau de l'abattoir de Jijel.

Tableau 05 : Résultats des motifs de saisie des bovins au niveau de la wilaya de Jijel en 2012.

Date 2012	Espèce	Motifs de saisies	Nombre	Poids Kg	Saisie partielle					Saisie totale
					Foie	Poumon	rein	cœur	Carcasse	
Janvier	Bovin	Abcès	6	28	+	+	-	-	-	-
	Bovin	K, hydatiques	28	100	+	+	+	-	-	-
	Bovin	Fasciolose	21	126	+	-	-	-	-	-
	Bovin	T, pulmonaire	1	/	-	+	-	+	-	-
Février	Bovin	K, hydatiques	19	60.9	+	+	+	-	-	-
	Bovin	Abcès	10	20	+	+	-	-	-	-
	Bovin	Fasciolose	60	300	+	-	-	-	-	-
	Bovin	Cysticercose	1	1	-	-	-	+	-	-
Mars	Bovin	K, hydatiques	14	/	+	+	+	-	-	-
	Bovin	Fasciolose	66	/	+	-	-	-	-	-
	Bovin	Abcès	3	/	+	+	-	-	-	-
	Bovin	Strongylose	1	3.2	-	+	-	-	-	-
Avril	Bovin	K, hydatiques	33	/	+	+	+	-	-	-
	Bovin	Fasciolose	46	/	+	-	-	-	-	-
	Bovin	Abcès	2	/	+	-	-	-	-	-
	Bovin	Traumatisme	1	/	-	-	-	-	+	-
Mai	Bovin	Fasciolose	45	/	+	-	-	-	-	-
	Bovin	K, hydatiques	17	/	+	-	-	-	-	-
	Bovin	Abcès	4	/	+	+	-	-	-	-
	Bovin	Traumatisme	2	96	-	-	-	-	+	-
Juin	Bovin	Fasciolose	45	/	+	-	-	-	-	-
	Bovin	K, hydatiques	29	/	+	+	+	-	-	-
	Bovin	Traumatisme	1	16	-	-	-	-	+	-
Juillet	Bovin	Fasciolose	45	/	+	-	-	-	-	-
	Bovin	K, hydatiques	28	/	+	+	-	-	-	-
	Bovin	Abcès	3	/	-	+	-	-	-	-
	Bovin	Pneumopathie	1	/	-	+	-	-	-	-
Août	Bovin	Fasciolose	44	/	+	-	-	-	-	-
	Bovin	K, hydatiques	34	/	+	+	+	-	-	-
	Bovin	Cysticercose	1	1	-	-	-	+	-	-
	Bovin	Abcès	2	/	+	+	-	-	-	-
Septembre	Bovin	Fasciolose	90	/	+	-	-	-	-	-
	Bovin	K, hydatiques	30	/	+	+	+	-	-	-
	Bovin	Abcès	1	/	-	+	-	-	-	-
Octobre	Bovin	Fasciolose	79	/	+	-	-	-	-	-
	Bovin	K, hydatiques	27	/	+	+	+	-	-	-
	Bovin	Abcès	7	/	+	+	-	-	-	-
Novembre	Bovin	Fasciolose	41	/	+	-	-	-	-	-
	Bovin	K, hydatique	19	/	+	+	+	-	-	-
	Bovin	Abcès	6	/	+	+	-	-	-	-
Décembre	Bovin	Fasciolose	67	/	+	-	-	-	-	-
	Bovin	K, hydatiques	20	/	+	+	+	-	-	-
	Bovin	Abcès	3	/	+	+	-	-	-	-
	Bovin	T, pulmonaire	1	/	-	+	-	+	-	-

Les principaux motifs de saisie au niveau de l'abattoir de Jijel en 2012 sont schématisés dans l'histogramme suivant :

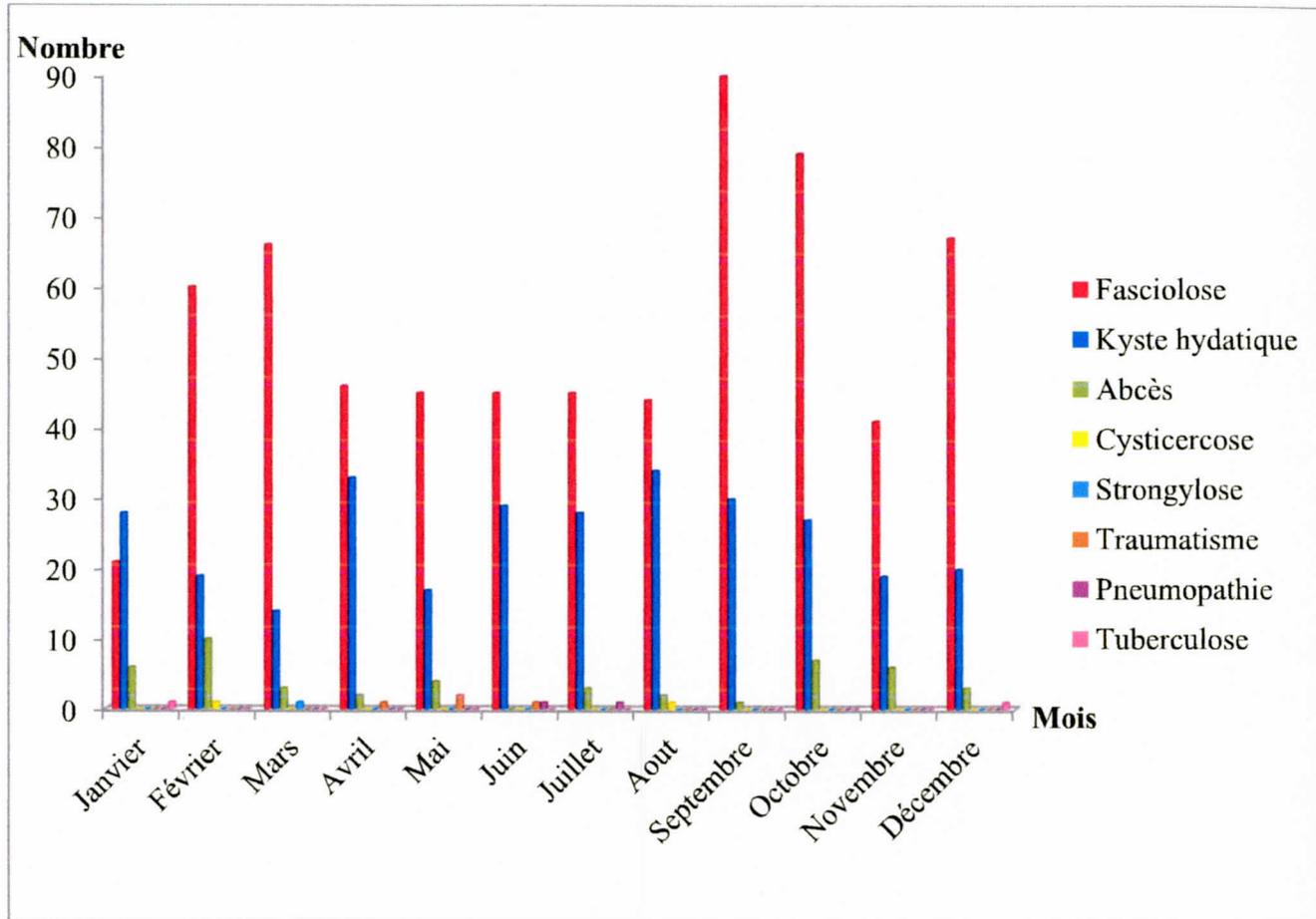


Figure 3: Taux mensuel des motifs de saisie des bovins au niveau de l'abattoir de la wilaya de Jijel en 2012.

IV.2.2 Les principaux motifs de saisie au niveau de l'abattoir d'Ain Defla en 2012:

Le tableau suivant montre les principaux motifs de saisie des bovins durant l'année 2012 au niveau de l'abattoir d'Ain Defla.

Tableau 06 : Résultats des motifs de saisie des bovins au niveau de la wilaya d'Ain Defla en 2012.

Date 2012	Espèce	Motifs de saisies	Nombre	Poids kg	Saisie partielle					Saisie totale
					Foie	Poumon	rein	cœur	Carcasse	
Janvier	Bovin	K, hydatiques	14	16	+	+	-	-	-	-
	Bovin	Fasciolose	4	1	+	-	-	-	-	-
	Bovin	Abcès	12	10	+	+	-	-	-	-
	Bovin	Traumatisme	1	15	-	-	-	-	+	-
Février	Bovin	K, hydatiques	7	19	+	+	-	-	-	-
	Bovin	Fasciolose	2	1	+	-	-	-	-	-
	Bovin	Abcès	9	12	+	+	-	-	-	-
	Bovin	Traumatisme	1	15	-	-	-	-	+	-
Mars	Bovin	K, hydatiques	10	13	+	+	-	-	-	-
	Bovin	Fasciolose	2	1	+	-	-	-	-	-
	Bovin	Abcès	7	3	+	+	-	-	-	-
	Bovin	Traumatisme	1	20	-	-	-	-	+	-
Avril	Bovin	K, hydatiques	7	12	+	+	-	-	-	-
	Bovin	Fasciolose	2	1	+	-	-	-	-	-
	Bovin	Abcès	9	9	+	+	-	-	-	-
Mai	/	/	/	/	/	/	/	/	/	
Juin	/	/	/	/	/	/	/	/	/	
Juillet	/	/	/	/	/	/	/	/	/	
Aout	Bovin	K, hydatiques	15	77	+	+	-	-	-	-
	Bovin	Fasciolose	2	13	+	-	-	-	-	-
	Bovin	Tuberculose	1	160	+	+	+	+	+	+
Septembre	Bovin	K, hydatiques	3	13	+	+	-	-	-	-
	Bovin	Abcès	5	17	+	+	-	-	-	-
	Bovin	Tuberculose	1	75	+	+	+	+	+	+
Octobre	Bovin	K, hydatiques	2	8	+	+	-	-	-	-
	Bovin	Tuberculose	2	9	-	+	-	+	-	-
	Bovin	Traumatisme	1	5	-	-	-	-	+	-
Novembre	Bovin	K, hydatiques	4	15	+	+	-	-	-	-
	Bovin	Fasciolose	1	5	+	-	-	-	-	-
	Bovin	Abcès	2	8	+	+	-	-	-	-
Décembre	Bovin	K, hydatiques	16	17	+	+	-	-	-	-
	Bovin	Abcès	25	32	+	+	-	-	-	-

Les principaux motifs de saisie des bovins au niveau de l'abattoir d'Ain Defla en 2012 sont schématisés dans l'histogramme suivant :

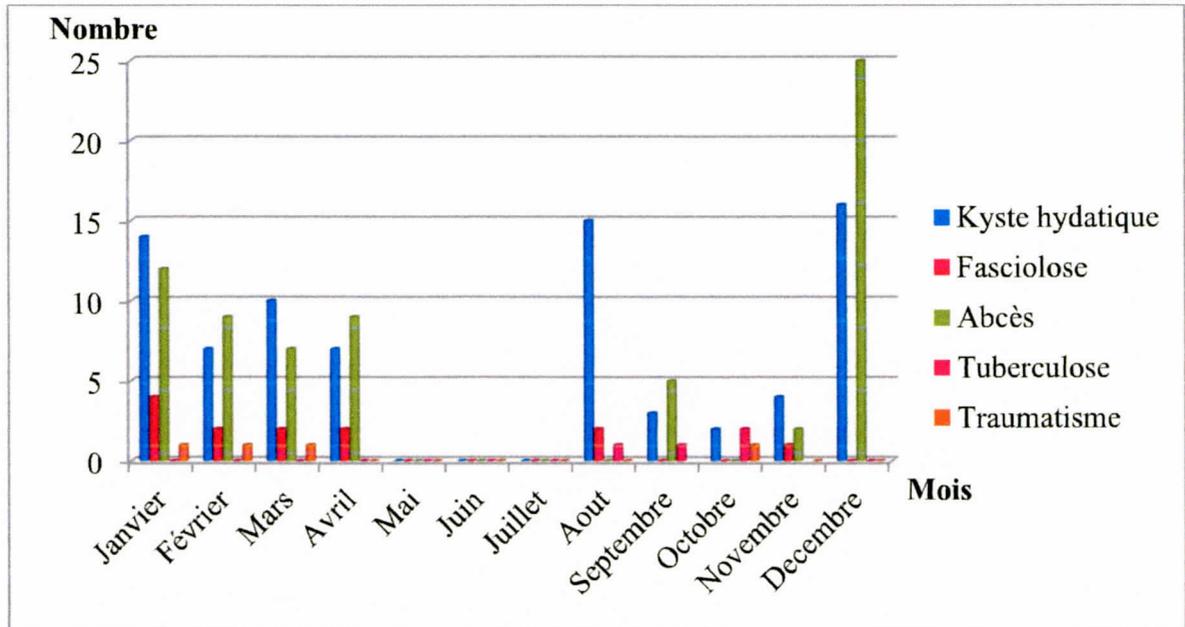


Figure 04: Taux mensuel des motifs de saisie des bovins au niveau de l'abattoir d'Ain Defla en 2012.

Les résultats de l'enquête statistique en 2012 effectuée sur les bovins au niveau de l'abattoir de Jijel et Ain Defla montrent que les principaux motifs de saisie rencontrés sont : la Fasciolose, l'Hydatidose, les abcès, la strongylose, les pneumopathies, la tuberculose, les traumatismes et la cysticerose.

a. La Fasciolose :

Au niveau de l'abattoir de Jijel, la Fasciolose représente le principal motif de saisie du foie avec 649 cas (69.86%), par contre au niveau de l'abattoir d'Ain Defla la Fasciolose arrive en 3^{ème} position avec 13 cas (7.74 %).

b.L'hydatidose :

L'analyse des résultats obtenus permet de déduire que le kyste hydatique occupe la 1^{ère} position au niveau de l'abattoir d'Ain Defla avec 78 cas de saisie (46.43%), et la 2^{ème} position au niveau de l'abattoir de Jijel avec 298 cas (32.08%).

c. L'abcès :

Nous avons constaté que les abcès arrivent en 2^{ème} position comme motif de saisie au niveau de l'abattoir d'Ain Defla avec 69 cas de saisie (41.07%), et en 3^{ème} position au niveau de la wilaya de Jijel avec 44 cas (4.73%). Ces saisies intéressent le poumon, le foie et les reins.

d. La strongylose :

Cette lésion parasitaire est présente comme motif de saisie des poumons au niveau de l'abattoir de la wilaya de Jijel avec 1 cas (0.11%), et elle est absente au niveau de l'abattoir d'Ain Defla.

e. Pneumopathie :

Cette lésion est présente au niveau de l'abattoir de Jijel avec une fréquence de 0.22%, soit 2 cas de saisie, et absente au niveau de l'abattoir d'Ain Defla.

f. Tuberculose :

Nous avons enregistré au niveau de l'abattoir de Jijel 2 cas de tuberculose pulmonaire (0.22%), avec saisie du poumon et du cœur, deux autres cas de tuberculose généralisé ont été enregistrés au niveau de l'abattoir d'Ain Defla avec une saisie totale.

g. Traumatisme :

Nous avons remarqué la présence de traumatisme comme motif de saisie des carcasses au niveau de l'abattoir d'Ain Defla avec 4 cas (2.38%) ainsi que 4 autres cas (0.44%) au niveau de l'abattoir de Jijel.

h. La cysticercose :

Nous avons noté la présence de 2 cas (0.22%) de cysticercose au niveau du cœur à l'abattoir de la wilaya de Jijel.

IV.2 .3 Les principaux motifs de saisie des bovins au niveau de l'abattoir de Jijel en 2013 :

Le tableau suivant montre les principaux motifs de saisie des bovins durant l'année 2013 au niveau de l'abattoir de Jijel.

Tableau 07 : Résultats des motifs de saisie des bovins au niveau de l'abattoir de Jijel en 2013.

Date 2013	Espèce	Motifs de saisies	Nombre	Poids kg	Saisie partielle					Saisie totale
					Foie	Poumon	rein	cœur	Carcasse	
Janvier	Bovin	Fasciolose	51	/	+	-	-	-	-	-
	Bovin	K, hydatiques	15	/	+	+	+	-	-	-
	Bovin	Abcès	4	/	+	+	-	-	-	-
Février	Bovin	Fasciolose	59	/	+	-	-	-	-	-
	Bovin	K, hydatiques	14	/	+	+	+	-	-	-
	Bovin	Abcès	7	/	+	-	-	-	-	-
Mars	Bovin	Fasciolose	69	/	+	-	-	-	-	-
	Bovin	K, hydatiques	40	/	+	+	+	-	-	-
	Bovin	Abcès	11	/	+	+	-	-	-	-
	Bovin	Strongylose	1	/	-	+	-	-	-	-
Avril	Bovin	Fasciolose	45	/	+	-	-	-	-	-
	Bovin	K, hydatiques	25	/	+	+	+	-	-	-
	Bovin	Abcès	9	/	+	+	-	-	-	-
	Bovin	Pneumopathie	1	/	-	+	-	-	-	-
Mai	Bovin	Fasciolose	40	/	+	-	-	-	-	-
	Bovin	K, hydatique	25	/	+	+	-	-	-	-
	Bovin	Abcès	10	/	+	+	-	-	-	-
Juin	Bovin	K, hydatiques	23	/	+	+	+	-	-	-
	Bovin	Abcès	8	/	+	+	-	-	-	-
	Bovin	Strongylose	1	/	-	+	-	-	-	-
	Bovin	Pneumopathie	1	/	-	+	-	-	-	-
Juillet	Bovin	Fasciolose	60	/	+	-	-	-	-	-
	Bovin	K, hydatiques	59	/	+	+	+	-	-	-
	Bovin	Abcès	13	/	+	+	-	-	-	-
	Bovin	Pneumopathie	2	/	-	+	-	-	-	-
	Bovin	T, pulmonaire	2	/	-	+	-	+	-	-
Août	Bovin	Fasciolose	64	/	+	-	-	-	-	-
	Bovin	K, hydatique	30	/	+	+	+	-	-	-
	Bovin	Tuberculose	2	/	+	+	+	+	+	+
	Bovin	Cysticercose	2	/	-	-	-	+	+	-
Septembre	Bovin	Fasciolose	42	/	+	-	-	-	-	-
	Bovin	K, hydatique	44	/	+	+	+	-	-	-
	Bovin	Abcès	10	/	+	+	-	-	-	-
Octobre	Bovin	Fasciolose	47	/	+	-	-	-	-	-
	Bovin	K, hydatique	26	/	+	+	+	-	-	-
	Bovin	Abcès	6	/	+	+	-	-	-	-
Novembre	Bovin	Fasciolose	28	/	+	-	-	-	-	-
	Bovin	K, hydatique	10	/	+	+	+	-	-	-
	Bovin	Abcès	4	/	+	+	-	-	-	-
	Bovin	Cysticercose	1	/	-	-	-	+	-	-
Décembre	Bovin	Fasciolose	53	/	+	-	-	-	-	-
	Bovin	K, hydatique	34	/	+	+	+	-	-	-
	Bovin	Abcès	9	/	+	+	-	-	-	-

Les principaux motifs de saisie des bovins au niveau de l'abattoir de Jijel en 2013 sont schématisés dans l'histogramme suivant :

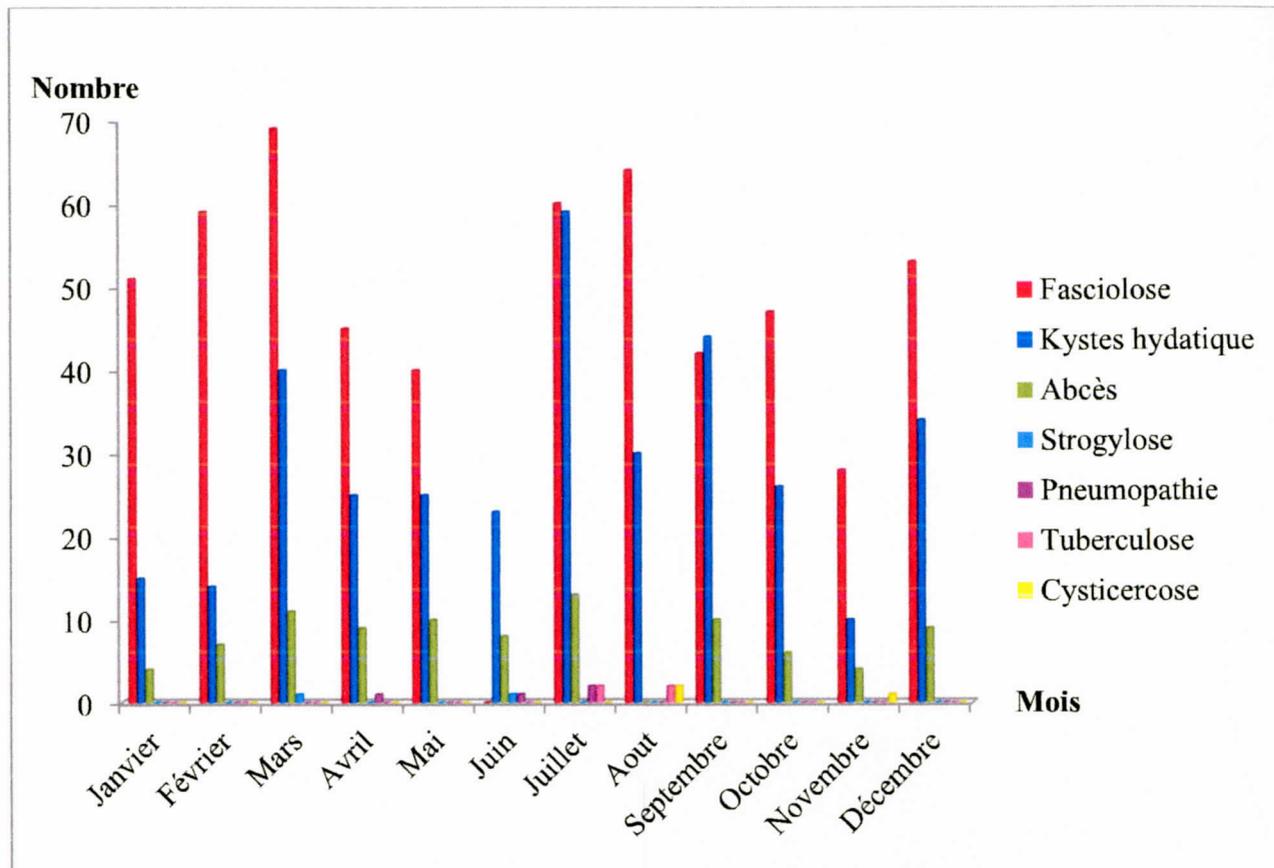


Figure 05 : Taux mensuels des motifs de saisie des bovins au niveau de l'abattoir de Jijel en 2013.

IV.2.3 Les principaux motifs de saisie des bovins au niveau de l'abattoir d'Ain Defla en 2013.

Le tableau suivant montre les principaux motifs de saisie des bovins durant l'année 2013 au niveau de l'abattoir de d'Ain Defla.

Tableau 08 : Résultats des motifs des bovins au niveau de l'abattoir d'Ain Defla en 2013.

Date 2013	Espèce	Motifs de saisies	Nombre	Poids kg	Saisie partielle					Saisie totale
					Foie	Poumon	rein	cœur	Carcasse	
Janvier	Bovin	K, hydatiques	10	34		+	-	-	-	-
	Bovin	Fasciolose	1	7	+	-	-	-	-	-
	Bovin	Abcès	13	7	+	+	-	-	-	-
	Bovin	Traumatisme	1	4	-	-	-	-	+	-
Février	Bovin	K, hydatiques	4	9	+	+	-	-	-	-
	Bovin	Fasciolose	2	11	+	-	-	-	-	-
	Bovin	Abcès	14	9	+	+	-	-	-	-
Mars	Bovin	K, hydatiques	10	13	+	+		-	-	-
	Bovin	Fasciolose	2	12	+	-	-	-	-	-
	Bovin	Abcès	35	37	+	+	-	-	-	-
	Bovin	Ictère	1	120	+	+	+	+	+	+
	Bovin	Pneumopathie	1	240	+	+	+	+	+	+
Avril	Bovin	K, hydatiques	7	35	+	+		-	-	-
	Bovin	Abcès	34	67	+	+	+	-	-	-
	Bovin	Pneumopathie	1	25	-	+	-	-	-	-
	Bovin	Traumatisme	2	14	-	-	-	-	+	-
Mai	Bovin	K, hydatiques	10	14	+	+	-	-	-	-
	Bovin	Abcès	52	54	+	+	-	-	-	-
	Bovin	Traumatisme	3	76	-	-	-	-	+	-
Juin	Bovin	K. hydatiques	8	37	+	+	-	-	-	-
	Bovin	Abcès	42	73	+	+	+	-	-	-
	Bovin	Traumatisme	4	59	-	-	-	-	+	-
Juillet	Bovin	K, hydatiques	20	66	+	+	-	-	-	-
	Bovin	Fasciolose	4	26	+	-	-	-	-	-
	Bovin	Abcès	44	80	+	+	-	-	-	-
Aout	Bovin	K, hydatiques	2	2	+	+	-	-	-	-
	Bovin	Abcès	5	17	+	+	-	-	-	-
Septembre	Bovin	K, hydatiques	23	81	+	+	-	-	-	-
	Bovin	Abcès	38	67	+	+	-	-	-	-
	Bovin	Traumatisme	4	76	-	-	-	-	+	-
Octobre	Bovin	K, hydatiques	16	37	+	+	-	-	-	-
	Bovin	Fasciolose	1	7	+	-	-	-	-	-
	Bovin	Abcès	16	10	+	+	-		-	-
	Bovin	Pneumopathie	2	540	+	+	+	+	+	+
	Bovin	Septicémie	1	150	+	+	+	+	+	+
	Bovin	Traumatisme	4	95	-	-	-	-	+	-
Novembre	Bovin	K, hydatiques	10	37	+	+	-	-	-	-
	Bovin	Abcès	47	76	+	+	-	-	-	-
	Bovin	Pneumopathie	1	250	+	+	+	+	+	+
	Bovin	Traumatisme	3	96	-	-	-	-	+	-
Décembre	Bovin	K, hydatiques	26	84	+	+	-	-	-	-
	Bovin	Fasciolose	1	7	+	-	-	-	-	-
	Bovin	Abcès	44	79	+	+	-	-	-	-
	Bovin	Traumatisme	3	56	-	-	-	-	+	-

Les principaux motifs de saisie des bovins au niveau de l'abattoir d'Ain Defla sont schématisés dans l'histogramme suivant :

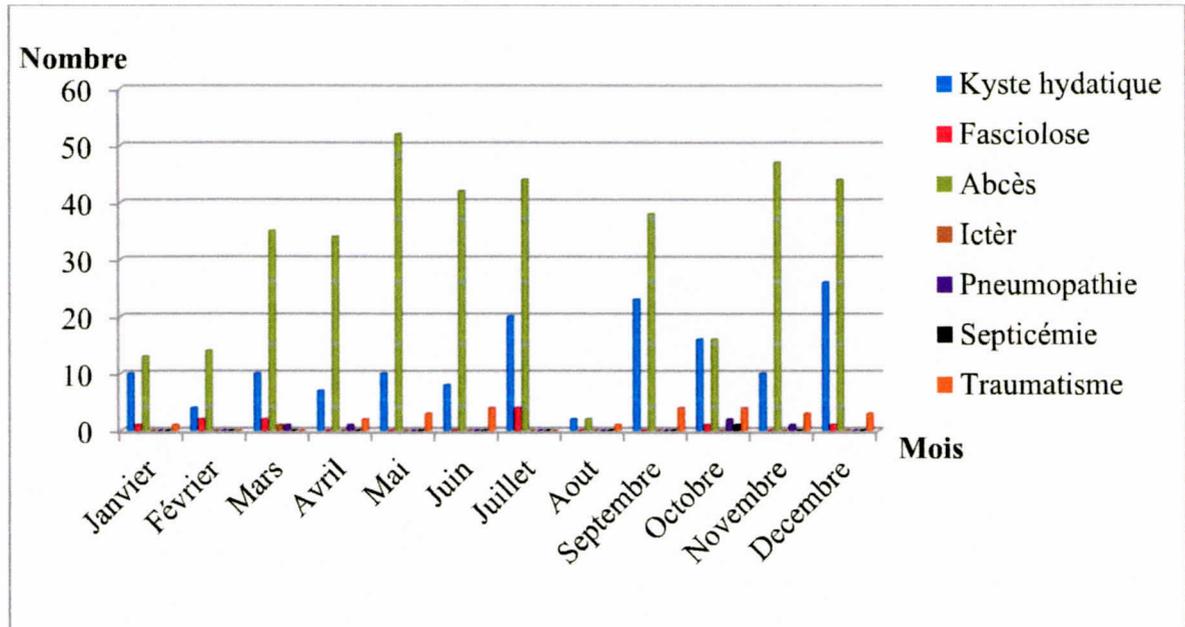


Figure 06: Taux mensuel des motifs de des bovins au niveau de l'abattoir d'Ain Defla en 2013.

Les résultats de l'enquête statistique en 2013 effectuée sur les bovins au niveau de l'abattoir de Jijel et d'Ain Defla montrent :

a. La Fasciolose :

Nous avons enregistré au niveau de l'abattoir de Jijel 558 cas de saisie du foie pour Fasciolose, soit une fréquence de 55.41%. Au **niveau** de l'abattoir d'Ain Defla la Fasciolose arrive en 4^{ème} position avec 11 cas de saisie (1.20%).

b.L'hydatidose :

Les résultats obtenus permettent de déduire que le kyste hydatique occupe la 2^{ème} place comme étant le motif de saisie le plus fréquemment rencontré au niveau des deux abattoirs.

c. L'abcès :

Nous avons constaté que les abcès arrivent en 1^{ère} position comme motif de saisie dans l'abattoir de la wilaya d'Ain Defla avec 384 cas (67.01%) et en 3^{ème} position au niveau de l'abattoir de la wilaya de Jijel avec 91 cas (9.04%).

d. strongylose :

Cette lésion parasitaire est présente comme motif de saisie des poumons au niveau de l'abattoir de la wilaya de Jijel avec 2 cas (0.2%) et absente au niveau de l'abattoir d'Ain Defla.

e. Pneumopathie :

Nous avons noté la présence de 4 cas (0,4%) de pneumopathie comme motif de saisie au niveau de l'abattoir de Jijel et de 5 cas (0.87%) à l'abattoir d'Ain Defla.

f. Tuberculose :

Selon les statistiques nous avons enregistré au niveau de l'abattoir de Jijel 2 cas de tuberculose pulmonaire avec une saisie du poumon et du cœur, et deux autres cas de tuberculose généralisée avec saisie totale de la carcasse. Nous avons noté aussi l'absence de cas de tuberculose au niveau de l'abattoir d'Ain Defla.

g. Traumatisme :

Nous avons constaté la présence remarquable de traumatisme 25 cas (4.36%) comme motif de saisie des carcasses au niveau de l'abattoir d'Ain Defla et son absence au niveau de l'abattoir de Jijel.

h. La cysticercose :

La présence de 3 cas de cysticercose (0.3%) est représentée par la saisie des cœurs au niveau de l'abattoir de la wilaya de Jijel, par contre on ne remarque pas de cas similaires au niveau de l'abattoir d'Ain Defla.

i. L'ictère :

Nous avons remarqué une saisie totale d'une carcasse à cause de l'ictère au niveau de l'abattoir d'Ain Defla.

j. Septicémie :

Nous avons remarqué une saisie totale d'une carcasse à cause de la septicémie au niveau de l'abattoir d'Ain Defla.

IV.2.4 Les principaux motifs de saisie des bovins au niveau de l'abattoir de Jijel en 2014.

Le tableau suivant montre les principaux motifs de saisie des bovins durant l'année 2014 au niveau de l'abattoir de Jijel.

Tableau 09 : Résultats des motifs de saisie des bovins au niveau de l'abattoir de Jijel en 2014.

Date 2014	Espèce	Motifs de saisies	Nombre	Poids kg	Saisie partielle					Saisie totale
					Foie	Poumon	rein	cœur	Carcasse	
Janvier	Bovin	Abcès	5	/	+	+	-	-	-	-
	Bovin	K, hydatiques	24	/	+	+	+	-	-	-
	Bovin	Fasciologie	67	/	+	-	-	-	-	-
	Bovin	Traumatisme	1	/	-	-	-	-	+	-
	Bovin	Cysticerose	1	/	-	-	-	+	-	-
Février	Bovin	K, hydatiques	25	/	+	+	+	-	-	-
	Bovin	Abcès	16	/	+	+	-	-	-	-
	Bovin	Fasciologie	57	/	+	-	-	-	-	-
	Bovin	Cachexie	1	/	-	-	-	-	+	-
	Bovin	T, pulmonaire	1	/	-	+	-	+	+	-
Mars	Bovin	K, hydatiques	27	/	+	+	+	-	-	-
	Bovin	Fasciologie	48	/	+	-	-	-	-	-
	Bovin	Abcès	7	/	+	+	-	-	-	-
	Bovin	T, pulmonaire	1	/	-	+	-	-	-	-
Avril	Bovin	K, hydatiques	30	/	+	+	+	-	-	-
	Bovin	Fasciologie	39	/	+	-	-	-	-	-
	Bovin	Abcès	4	/	+	+	-	-	-	-
	Bovin	Pneumopathie	1	/	-	+	-	-	-	-
	Bovin	Tuberculose	1	/	+	+	+	+	+	+
Mai	Bovin	Fasciologie	37	/	+	-	-	-	-	-
	Bovin	K, hydatiques	34	/	+	+	-	-	-	-
	Bovin	Abcès	7	/	+	+	-	+	-	-
	Bovin	Cysticerose	1	/	-	-	-	+	-	-
Juin	Bovin	K, hydatiques	45	/	+	+	+	-	-	-
	Bovin	Strongylose	25	/	-	+	-	-	-	-
	Bovin	Abcès	9	/	+	+	-	-	-	-
	Bovin	Tuberculose	1	/	+	+	+	+	+	+
	Bovin	Traumatisme	1	/	-	-	-	-	+	-
Juillet	Bovin	Fasciologie	36	/	+	-	-	-	-	-
	Bovin	K, hydatiques	44	/	+	+	+	-	-	-
	Bovin	Pneumopathie	2	/	-	+	-	-	-	-
	Bovin	Abcès	5	/	+	+	-	-	-	-
	Bovin	Tuberculose	1	/	+	+	+	+	+	+
Aout	Bovin	Fasciologie	42	/	+	-	-	-	-	-
	Bovin	K, hydatique	35	/	+	+	+	-	-	-
	Bovin	Tuberculose	2	/	+	+	+	+	+	+
Septembre	Bovin	Fasciologie	40	/	+	-	-	-	-	-
	Bovin	K, hydatique	28	/	+	+	+	-	-	-
	Bovin	Abcès	2	/	+	+	-	-	-	-
Octobre	Bovin	Fasciologie	35	/	+	-	-	-	-	-
	Bovin	K, hydatique	17	/	+	+	+	-	-	-
	Bovin	Abcès	4	/	+	+	-	-	-	-
	Bovin	Cysticerose	1	/	-	-	-	+	-	-
Novembre	Bovin	Fasciologie	38	/	+	-	-	-	-	-
	Bovin	K, hydatique	28	/	+	+	+	-	-	-
	Bovin	Abcès	3	/	+	+	-	-	-	-
Décembre	Bovin	Fasciologie	57	/	+	-	-	-	-	-
	Bovin	K, hydatique	34	/	+	+	+	-	-	-
	Bovin	Abcès	21	/	+	+	-	-	-	-

Les principaux motifs de saisie des bovins durant l'année 2014 au niveau de l'abattoir de Jijel sont schématisés dans l'histogramme suivant :

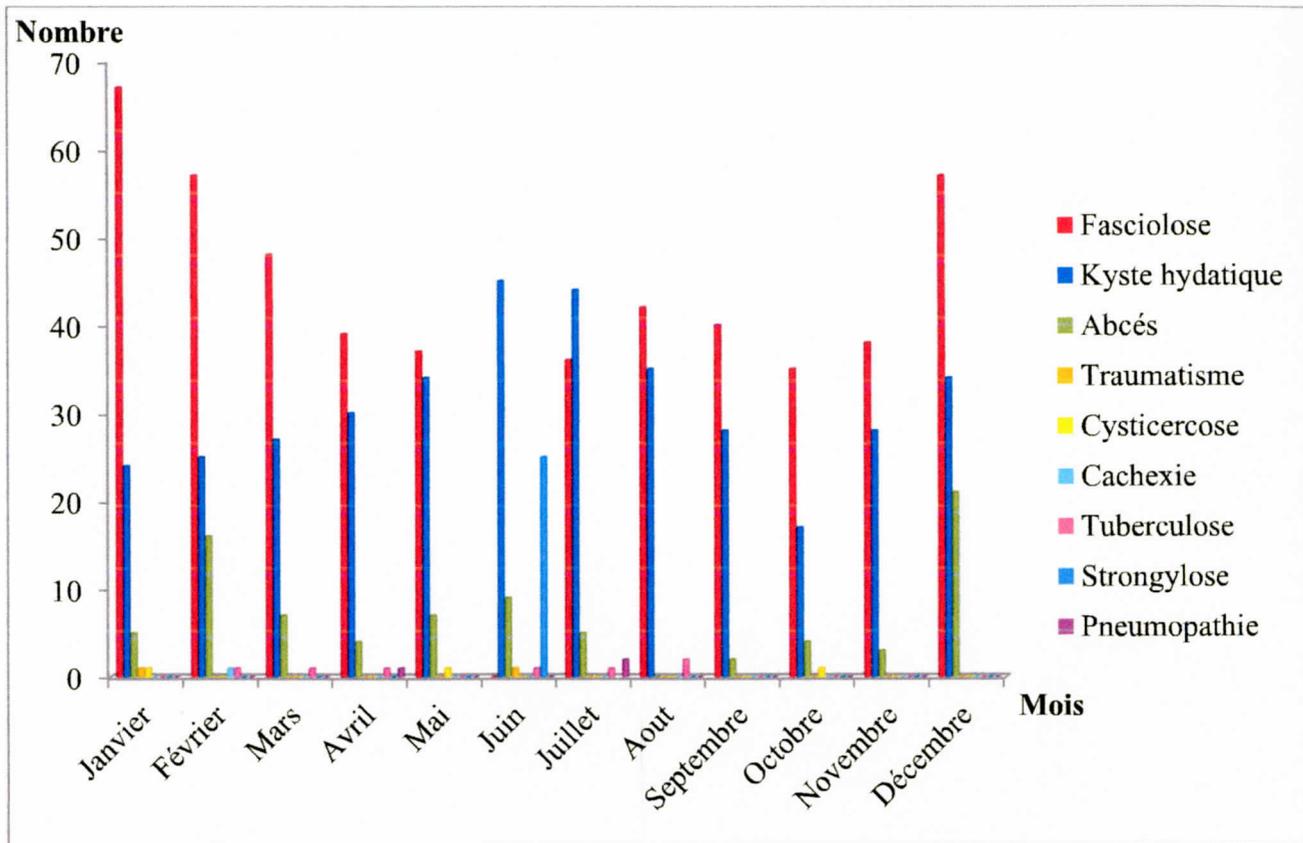


Figure 07 : Taux mensuel des motifs de saisie des bovins au niveau de l'abattoir de Jijel en 2014.

IV.2.5 Les principaux motifs de saisie des bovins au niveau de l'abattoir d'Ain Defla en 2014.

Le tableau suivant montre les principaux motifs de saisie des bovins durant l'année 2014 au niveau de l'abattoir d'Ain Defla.

Tableau 10: Résultats des motifs de saisie des bovins au niveau de la wilaya d'Ain Defla 2014

Date 2014	Espèce	Motifs de saisies	Nombre	Poids kg	Saisie partielle					Saisie totale
					Foie	Poumon	rein	cœur	Carcasse	
Janvier	Bovin	K, hydatiques	4	7	+	+	-	-	-	-
	Bovin	Fasciolose	1	2	+	-	-	-	-	-
	Bovin	Abcès	4	11	+	+	-	-	-	-
Février	Bovin	K, hydatiques	1	2	-	+	-	-	-	-
Mars	Bovin	K, hydatiques	2	5	+	+	+	-	-	-
	Bovin	Abcès	21	17	+	+	-	-	-	-
	Bovin	Traumatisme	2	52	-	-	-	-	+	-
Avril	Bovin	K, hydatiques	6	9	+	+	-	-	-	-
	Bovin	Fasciolose	3	5	+	-	-	-	-	-
	Bovin	Abcès	14	25	+	+	-	-	-	-
Mai	Bovin	K, hydatiques	8	11	+	+	-	-	-	-
	Bovin	Abcès	5	8	+	+	-	-	-	-
Juin	Bovin	K, hydatiques	2	5	+	+	-	-	-	-
	Bovin	Fasciolose	1	3	+	-	-	-	-	-
	Bovin	Abcès	7	10	+	+	-	-	-	-
	Bovin	Tuberculose	2	520	+	+	+	+	+	+
	Bovin	Traumatisme	7	77	-	-	-	-	+	-

Les principaux motifs de saisie des bovins durant l'année 2014 au niveau de l'abattoir d'Ain Defla sont schématisés dans le tableau suivant :

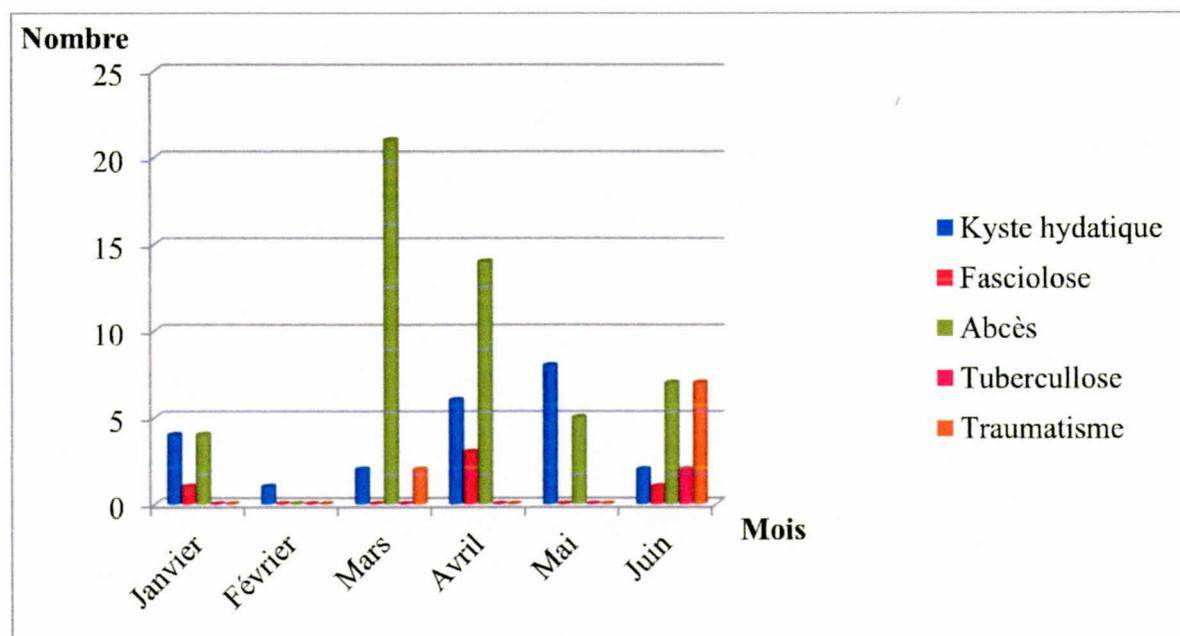


Figure 08 : Taux mensuel des motifs de saisie des bovins au niveau de l'abattoir d'Ain Defla en 2014.

Les résultats de l'enquête statistique en 2014 effectuée sur les bovins au niveau de l'abattoir de Jijel et d'Ain Defla montrent :

a. La Fasciolose :

Nous avons enregistré au niveau de l'abattoir de Jijel 496 cas de saisie du foie pour Fasciolose (50.15%), cette lésion représente le principal motif de saisie du foie au niveau de cette abattoir, par contre au niveau de l'abattoir d'Ain Defla la Fasciolose arrive en 4^{ème} position avec 5 cas de saisie (5.55%).

b. L'hydatidose :

Les résultats obtenus permettent de déduire que le kyste hydatique occupe la 2^{ème} place comme étant le motif de saisie le plus fréquemment rencontré au niveau des deux abattoirs.

c. L'abcès :

Nous avons constaté que les abcès arrivent en 1^{ère} position comme motif de saisie dans l'abattoir de la wilaya d'Ain Defla avec 51 cas (56.67%) et en 3^{ème} position au niveau de l'abattoir de la wilaya de Jijel avec 83 cas (8.4%).

d. Strongylose :

Cette lésion parasitaire est présente comme motif de saisie des poumons au niveau de l'abattoir de la wilaya de Jijel avec 25 cas (2.53%).

e. Pneumopathie :

Nous avons noté la présence de 3 cas (0,3%) de pneumopathies comme motif de saisie au niveau de l'abattoir de Jijel.

f. Tuberculose :

Nous avons enregistré au niveau de l'abattoir de Jijel 7 cas (0.71%) de tuberculose pulmonaire, et deux autres cas de tuberculose généralisée ont été enregistrés au niveau de l'abattoir d'Ain Defla avec saisie totale de la carcasse.

g. Traumatisme :

Nous avons remarqué la présence de 9 cas (10%) de traumatisme comme motif de saisie des carcasses au niveau de l'abattoir d'Ain Defla avec 2 autres cas au niveau de l'abattoir de Jijel 0.20%.

h. La cysticercose :

Nous avons enregistré la présence de 3 cas de cysticercose (0.3%) qui est représentée par la saisie du cœur au niveau de l'abattoir de la wilaya de Jijel.

i. La cachexie :

Nous avons noté la présence d'un seul cas de cachexie comme motif de saisie au niveau de l'abattoir de Jijel.

VI Discussion :

D'après les résultats de notre stage, nous avons constaté que le nombre des bovins mâles abattus au niveau de l'abattoir de Jijel (1179 têtes) est supérieur à celui des femelles (25 têtes), de même au niveau de l'abattoir d'Ain Defla où le nombre des bovins mâles abattus (236 têtes) est également supérieur à celui des femelles (51 têtes).

Cela peut être expliqué par le fait que les vaches ne sont autorisées à l'abattage que pour des cas particuliers (âge de réforme, pathologie, cas urgents) (Soltner D ; 1979).

Au niveau de l'abattoir de la wilaya de Jijel, la fréquence des bovins atteints de pathologie est de 19,02%.

La majorité des saisies sont partielles essentiellement, il s'agit de saisie d'organe tel que le poumon, le foie, le cœur et le rein. Les principaux motifs de saisie sont dus à des maladies parasitaires à savoir, la Fasciolose et l'Hydatidose. Ainsi qu'aux maladies infectieuses comme la tuberculose.

Néanmoins durant notre stage nous avons rencontré des cas de saisies totales, qui avaient pour cause, une tuberculose généralisées ou une viande cadavérique (météorisation).

Au niveau de l'abattoir de la wilaya d'Ain Defla, la fréquence des bovins atteints de pathologie est de 10,10%. Cette fréquence est inférieure à celle trouvée au niveau de l'abattoir de Jijel (19,02%).

La majorité des saisies dans cet abattoir est partielle, essentiellement d'organes (poumon et foie). Le seul cas de saisie totale avait pour cause une viande cadavérique.

D'après les résultats des motifs de saisie des bovins délivrés par la DSV de la wilaya de Jijel et D'Ain Defla de l'année 2012 à l'année 2014, et même lors de la période de notre stage nous avons remarqué que :

Au niveau de l'abattoir de la wilaya de Jijel, les différentes lésions rencontrées rendent la viande ou les abats impropres à la consommation humaine.

Nous avons constaté que le foie et les poumons sont les deux organes les plus touchés par les lésions parasitaires à savoir, la Fasciolose, l'Hydatidose et la strongylose. Nous avons enregistré aussi la présence remarquable d'abcès au niveau du foie, du poumon et des reins.

Nous avons enregistré aussi des lésions de pneumopathies (aillotage, mélanose), ainsi que des lésions dues à des pathologies infectieuses comme la tuberculose et la brucellose.

Nous avons noté aussi la présence de lésions d'origine circulatoires comme les viandes fiévreuses et les viandes cadavériques.

En ce qui concerne l'abattoir de la wilaya d'Ain Defla ; durant l'année 2013 les kystes hydatiques sont la cause la plus fréquente des cas de saisie rencontrés.

Entre l'année 2013 et 2014, les abcès représentent les motifs de saisies les plus fréquemment rencontrés chez les bovins au niveau du foie et des poumons, suivie par des cas de kystes hydatiques, de Fasciolose et des traumatismes. Nous avons noté aussi la présence de cas de tuberculose.

VI. Conclusion :

La saisie est un acte primordial de l'inspection post mortem. Notre étude c'est basée sur les différentes lésions responsables du changement des caractères hygiéniques de la viande et des abats les rendant impropres à la consommation.

Cette saisie peut être totale intéressant ainsi toute la carcasse et le cinquième quartier. Les lésions rencontrées sont dues à des troubles infectieuses telle que la tuberculose, la brucellose et la rage ; ou à des troubles circulatoires comme la viande fiévreuse.

La saisie peut être aussi partielle, et comprend la saisie d'une partie de la carcasse et cela dépend de l'étendue de la lésion et sa répercussion sur la santé du consommateur.

VII. Recommandations :

L'importance économique des pertes en viande et la gravité de leurs incidences sociales exigent une lutte contre les motifs responsables.

Ce plan de lutte concerne aussi bien l'animal que les conditions de préparation de la viande.

- **La tuberculose :**

La tuberculose a une répercussion économique par l'importance de saisies des viandes qu'elle occasionne de plus, elle constitue avec la rage et la brucellose les trois zoonoses majeures préoccupantes. C'est une maladie contre laquelle il convient de lutter efficacement.

- Pour cela, une campagne de recensement général du cheptel doit être entreprise, suivie d'un dépistage.
- La déclaration obligatoire en présence des formes ouvertes de la tuberculose.
- L'abattage des animaux tuberculeux sera suivi d'une indemnisation des propriétaires.

- **La Fasciolose :**

L'importance de la maladie n'est pas négligeable, c'est une Helminthose majeure contre laquelle il convient de lutter énergiquement car, outre les pertes de poids dues à son action pathogène sur l'organisme de l'animal, elle entraîne souvent d'énormes pertes en foies.

- Les mesures sanitaires tendent à éviter l'infestation ou à minimiser les effets.
- Réduire les populations des mollusques vecteurs.
- Le traitement des animaux, une à deux fois par an ce qui permettra de diminuer la charge parasitaire des animaux infestés.

- **Les kystes hydatiques :**

C'est une zoonose qui engendre des pertes majeures. Afin de minimiser cette parasitose il faut :

- L'utilisation régulière des antis parasitaires pour les chiens.

→ L'incinération des organes saisis pour rompre le cycle.

- **La cysticerose :**

→ La réalisation d'une enquête épidémiologique effectuée par les services vétérinaires avec la collaboration des services de santé publique.

→ Une déclaration obligatoire de tous les cas de cysticerose rencontrés à l'abattoir et rechercher les régions de provenance d'animaux atteints.

→ Le traitement systématique des individus porteurs de tænia.

→ Toute carcasse faiblement infestée doit être automatiquement assainie par le froid, les carcasses massivement infestées doivent être saisies et détruites.

- **Les strongyloses, les pneumopathies, les traumatismes, les viandes cadavériques :**

→ L'utilisation des antis parasitaires pour éliminer les strongles respiratoire.

→ Il s'agit d'améliorer les conditions de saignée des animaux. En effet, les congestions pulmonaires, les pneumopathies ; outre les causes pathologiques, sont en général dues à l'aspiration de sang dans les bronches et les bronchioles au moment de l'saignée.

→ Le transport, se faisant sur des longues distances expose les animaux à la fatigue. Ce qui perturbe les fonctions vitales de l'animal, ils arrivent donc en état de mort ou de mort apparente d'où la fréquence élevée de saisie de viandes cadavériques, Il est souhaitable qu'un contrôle sérieux, pendant le transport et au débarquement de ces animaux soit fait pour éliminer ceux qui sont fatigués, traumatisés ou malades.

Et afin de sauvegarder l'économie nationale et d'assurer le bien-être social, il faut :

→ Assurer l'éducation sanitaire des populations intéressée (éleveurs; bouchers, consommateurs) par la tenue régulière des séminaires aussi bien sur la santé publique humaine et animale que sur l'hygiène de la préparation et de la conservation des denrées animales et d'origine animale.

→ La prophylaxie anti tuberculeuse ou celle de parasitose, leur succès et leur efficacité dépendent surtout de l'observation stricte des mesures sanitaires et hygiéniques prescrites. un manquement à la règle est un échec de la lutte.

Références bibliographiques

1. BENET, l'enseignant de maladies contagieuses des quatre écoles nationales vétérinaires françaises (ENVA, ANVI, ENVN, ANVT) ; 2006. La tuberculose animale.
2. BERNARD, A ; 2000 : Maladie des bovins 3ème édition « institut de l'élevage » page 100,156, 422, 418.
3. BOUZAHERA, A.1981 : contribution à l'étude de devenir de saisie p38.
4. BUSSERAS J et CHERMETTE R ; 1988 : abrégé de parasitologie vétérinaire fascicule 3 : Helminthologie. service de parasitologie de l'école nationale vétérinaire d'Alfort (ENVL) édition maison -Alfort, page 276.
5. CRAPLET C. la viande bovine de l'étable de l'éleveur à l'assiette de consommateur TOM 8 : vigot frère édition ,1966 .
6. DEBROT et CONSTANTIN ; 1968 : hygiène et production de la viande édition maloine page 276.
7. DJAOD 1983 ; les motifs de saisie de viande les plus fréquemment rencontrés à l'abattoir de Yaoundé « Cameroun », indice sociale page 106.
8. DOMINIQUE, SOLTNER ; la production de viande bovine, 8ème édition 1979.
9. EUEZEBY J ; 1998 « les parasites des viandes ». Edition TEC et Doc Lavoisier.
10. GANIER J.P ; 2005 « MRLC et MDO des ruminants » polycopies des unités contagieuses des écoles vétérinaires françaises Merial (Lyon).
11. GONTHIER S, et al; 2007 : motifs de saisie de viande, abats issue des animaux de boucherie.
12. HAFHOUF, A et TAHI, N ; principaux motifs de saisie chez les bovins au niveau de l'abattoir d'Alger PFE de l'ENSV 2003.
13. JEAN-MARIE G et de FRANCOIS, S ; 2011 : Guide pratique des maladies des bovins pages 419, 425.
14. JEAN, MICHEL C ; 1981 : directeur de l'école nationale supérieur des industries agricole et alimentaire, la rousse agricole.
15. KHADME ; 1981 : « les motifs de saisie de viandes les plus fréquemment rencontrés au niveau des abattoirs de la région du Cap-Veri » page 78.
16. LAFENETRE H, DEDIEU P ; 1936 : « Technique systématique d'inspection des viandes et des motifs de saisies dans les abattoirs du Berni. Incidence Financière et sociale ».Thèse/méde-Vet : Dakar.
17. LEFEVRE P.C, JEAN .B ; 2003 : « les principales maladies infectieuses et parasitaires du bétail » pages 1326, 1339.
18. LOCHER et AL ; 1982 : Viande bovine une analyse des dangers pour le consommateur appliquée à l'abattoir, page 13.
19. NA ; 1996 : réglementation internationale concernant l'inspection anté et post mortem des animaux de boucherie.
20. PATRICK BERCLE, JEAN-LOUIS GAILLARD, MICHEL SIMONET ; 1991 : bactériologie 1^{er} édition, 3^{ème} tirage.

21. PIERRE C ET *al.*, 1998 : le parasitisme un équilibre dynamique.
22. PIETRE M. 1959 : « inspection des viandes H.Q.A motifs des saisies : étude synthétique ». Tom 1 Bailliere Editeur, Paris
23. ROHRER, H ; 1970 : Traité des maladies à virus des animaux. vigot frère éditeur Tom 2.
24. ROGER W et *al.* , 2003. Guide pratique de médecine bovine.
25. TOMA B et *al.*, 2001: fièvre aphteuse maladie contagieuse, école nationale vétérinaire française, Septembre 2001.
26. Chaire des pathologies infectieuses ; 1988.

Résumé :

Cette étude fait ressortir d'abord le rôle des abattoirs parce que le contrôle de la viande au niveau des abattoirs est un passage obligatoire, pour obtenir une denrée alimentaire saine et propre à la consommation ; cette étape indispensable rendant le rôle du vétérinaire plus dure, car en plus du faite de dépister les maladies, il doit déclarer, si une denrée et propre ou nom à la consommation à fin d'éviter toute accident (inspection de salubrité). Notre étude montre que de nombreuses pathologies zoonoses existent telle que la Fasciolose l'Hydatidose la tuberculose et même la rage. L'inspection vétérinaire doit être capable de trouver la source de contamination et de l'expliquer, de nos jours le mode de commercialisation des denrées alimentaires est diversifié, pose un problème à l'inspection, mais en face de cela existe des laboratoires de contrôles qui renseignent l'inspection vétérinaire sur l'état hygiénique.

Mots clés : Abattoir, Inspection vétérinaire, lésions, saisie.

Summary

This study was conducted primarily to highlight the role of abattoirs because the inspection of meat quality in slaughterhouses is a compulsory channel for a healthy and clean food for consumption; this essential step hardens the role of the veterinarian because, in addition to detecting diseases, he must declare if a commodity is to be consumed in order to avoid any accident (safety inspection). Our study concludes that many zoonotic diseases exist as Fasciolosis hydatid disease, tuberculosis, and even rabies. The veterinary inspection must be able to find the source of contamination and explain it, as nowadays the food marketing method is diverse, this poses a problem in the inspection process; however the availability of control in laboratories provide immense help in informing the veterinary inspection on the hygienic condition.

Keys words: Abattoir, The veterinary inspection, Lesion, Seizure.

ملخص هذه الدراسة أجريت أساسا لتسليط الضوء على دور الفعال للمسالخ لان التفتيش على جودة اللحوم في المسالخ خطوة إلزامية لضمان غذاء صحي ونظيف للاستهلاك. هذه الخطوة الأساسية تصعب دور الطبيب البيطري أكثر لأن دوره لا يقتصر على الكشف عن الأمراض فقط بل بالتصريح إذا كانت سلعة صالحة للاستهلاك من أجل تجنب أي حادث (تفتيش السلامة لقد اكتشفنا من خلال هذه الدراسة أن العديد من الأمراض الحيوانية موجودة في الواقع وهناك أمثلة كثيرة كمرض تعفن الكبد، السل وداء الكلب يجب على التفتيش البيطري أن يتمكن من معرفة مصدر التلوث وتفسير أسبابه ونتائجه. حيث أن في أيامنا هذه هناك طرق مختلفة في تسويق الأغذية مما يشكل مشكلة في عملية التفتيش ولكن توافر مختبرات للمراقبة يساعد بشكل كبير في إبلاغ التفتيش البيطري في ظروف صحية

المسالخ، التفتيش البيطري، افة، حجز: الكلمات المفتاحية